



DISTRICT DU VAL-D'OISE DE FOOTBALL

TERRE DE JEU & D'ÉQUILIBRE

95 Foot Officiel

Sommaire

Pages 2 à 6

Commission Statuts & Règlements

Pages 7 à 16

Commission Départementale du
Calendrier & Organisation des Com-
pétitions

Pages 17 à 23

Commission Organisation des
Coupes

Pages 24 à 37

Commission Départementale Foot-
ball d'Animation

Pages 38 à 46

Commission Futsal

Pages 47 à 56

Commission CDIF

Page 57

Commission des Terrains & Installa-
tions Sportives

Pages 58 & 59

Commission des Finances

Page 60

Commission des Délégués



SALUT JOSÉ

Une minute de silence sera observée en hommage à
José BANDEIRA sur tous les matchs de ce week-end



N° 590 Édition du 1^{er} Avril 2022



STATUTS ET RÈGLEMENTS

RÉUNION DU 28 MARS 2022

Présents : MM. FAUGERON-BAILLEZ- LETELLIER

Assiste : M. ATEMENGUE

Excusés : MM BROGNARA – ANDRIEU.

INFORMATIONS

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

RÉSERVE

DE VIARMES BELLOY BEAUMONT

Match n°23885792 du 19 MARS 2022 U14 D4 B GOUSSAINVILLE FC 2 / VIARMES BELLOY BEAUMONT

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € VIARMES BELLOY BEAUMONT (réserve)

Réserve du club de VIARMES BELLOY BEAUMONT confirmée le 24/03/2022 irrecevable car le délai de confirmation de réserve est de 48 heures.

Match du 19/03/2022

Réserve confirmée le 24/03/2022

La commission dit résultat acquis sur le terrain.

DE EZANVILLE ECOUEN US

Match n°23467917 du 20 MARS 2022 SENIORS D3 C EZANVILLE ECOUEN US / MONTIGNY OL

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € EZANVILLE ECOUEN US (réclamation)

Réclamation irrecevable car elle doit être nominale, aucune personne n'est nommée sur la réserve et sur la confirmation de réserve.

Article 30bis

La mise en cause de la qualification et/ou de la participation exclusivement des joueurs peut, même s'il n'a pas été formulé de réserves préalables sur la feuille de match, intervenir par la voie d'une réclamation formulée, uniquement par les Clubs participant à la rencontre, dans les conditions, de forme, de délai et de frais, fixées pour la confirmation des réserves, par les dispositions de l'article 30.12 du présent Règlement Sportif. **Cette réclamation doit être nominale et motivée**, au sens des dispositions prévues, pour les réserves, par l'article 142 des Règlements Généraux de la F.F.F. Le non-respect des formalités relatives à **la formulation et au dépôt de la réclamation entraîne son irrecevabilité.**

La commission dit résultat acquis sur le terrain.

ÉVOCATION

DE CERGY PORTUGUAIS

Match n°234497016 du 20 MARS 2022 CDM D1 MCA FC 5 / CERGY PORTUGUAIS 5

La commission demande au secrétariat d'interroger le club de MCA **FC 5** sur la présence et la participation du joueur **CINAR Deniz licence 2547648595** à la rencontre citée ci-dessus.

Le dirigeant présent sur la feuille de match **CINAR Deniz licence 2547648595** est susceptible d'être en état de suspension.

Réponse impérative avant le 04/04/2022 avant 12h00

AUDITION

Match n°24359167 du 27 FEVRIER 2022 COUPE DU COMITE U16 ARGENTEUIL RC 2 / CORMEILLAIS ACS 2

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € ARGENTEUIL RC (évocation)

Audition suite à l'évocation du club ARGENTEUIL RC sur le motif de substitution de joueur.

Absent excusé :

- M HAMNACHE Sidi Mohamed arbitre officiel central

Pour le club CORMEILLAIS ACS

Absents excusés :

- M BRETON Stéphane délégué licence 2546838687
- M SLIMANI Sani licence 2546961521
- M GONTHIER Clément joueur licence 9603516556
- M DRABO Idrissa joueur licence 2547544392
- M NOBRE Enzo joueur licence 2546396013
- M CISSE Gaoussou joueur licence 2547205753

Absents excusés :

Pour le club ARGENTEUIL RC

- M MENDES CARDOSO Jérémie délégué licence 254554954

Après audition :

- M COULIBALY Bandiougou arbitre officiel assistant
- CHIAHOU Mustapha arbitre officiel assistant

Pour le club ARGENTEUIL RC

- M TRAORE Abdoulaye capitaine licence 2547591570
- M CHEBBI Nydhal licence 77305211
- M CLEMENT Antoine licence 2543552400

Pour le club CORMEILLAIS ACS

- M LEBEAU Mickael licence 2544288268
- M KAMAL Chabame licence 2388014346

Considérant que :

Les deux arbitres officiels du DVOF confirme après avoir visualisé les photos que le joueur **CISSE Gaoussou** licence 2547205753 a participé à la rencontre citée ci-dessus à la place du joueur **DRABO Idrissa** licence 2547544392 N°11 sur la feuille de match et que le joueur **NOBRE Enzo** licence 2546396013 à participé à la rencontre citée ci-dessus à la place du joueur **GONTHIER Clément** licence 9603516556 N°1 sur la feuille de match.

Le club d'ARGENTEUIL RC confirme les faits ci-dessus.

Le club de CORMEILLAIS ACS dit qu'il aurait préféré une réserve avant match, mais ne confirme pas les faits ci-dessus.

La commission dit match perdu par pénalité à l'équipe du **CORMEILLAIS ACS 2** pour participation de joueurs non-inscrits sur la feuille de match.

ARGENTEUIL RC2 (coupe du comité U16) qualifié pour la suite de la compétition.



De plus les joueurs **CISSE Gaoussou licence 2547205753** et **NOBRE Enzo licence 2546396013** ont participé au dernier match de l'équipe supérieure alors que celle ne jouait pas le même jour ou dans les 24 heures.

Considérant que ACS CORMEILLAIS avait un intérêt à cadrer l'identité des joueurs.

Match CORMEILLES ACS 1 / SOISY ANDILLY MARGENCY 1 U16 R3 A du 20/02/2022.

Considérant que le club de CORMEILLAIS ACS 2 ne pouvait pas inscrire et faire participer ces deux joueurs sur la feuille de match car ils avaient participé au dernier match de l'équipe supérieure alors que celle ci ne jouait pas le même jour ou dans les 24 heures.

La commission dit fraude sur identité du club de CORMEILLAIS AC

Amende : 300€ fraude sur identité (CORMEILLAIS AC)

CREDIT : ARGENTEUIL RC : 43,50 €

DEBIT : CORMEILLAIS AC : 53,50 €

La commission transmet le dossier à la commission de discipline pour suite à donner.

La commission transmet la décision à la Commission Organisation des Coupes.

AUDITION ÉVOcation

Match n°23470571 du 06 MARS 2022 ANCIENS D3 BERNES BRUYERES USM / THILLAY ESM

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € BRUYERES BERNES USM

Audition suite à l'évocation du club BERNES BRUYERES USM sur le motif de substitution de joueur.

Absences excusées :

Pour le club BERNES BRUYERES USM

- M ZEBoudji Kamal arbitre assistant licence 2368014313

Absents excusés :

Pour le club THILLAY ESM

- M LAPORTE Stephane arbitre assistant licence 2339978855
- M BAAR Abdelaziz délégué licence 2543724834
- M HADJ ABDELKADER Mohamed capitaine licence 2368022076
- M DAUSSET Christophe éducateur licence 2388077589
- M SEBELIN Anthony joueur licence 2330012191

Après audition

- L'arbitre Officiel du DVOF.
- M FOURMANN Rudy

Pour le club BERNES BRUYERES USM

- M LOPES DA SILVA Cédric délégué licence 2348023409
- M DOIREAU Nicolas capitaine licence 2311108722

Pour le club THILLAY ESM

- M FRANCISCO Christophe joueur licence 2368043139

Considérant que :

Le joueur **FRANCISCO Christophe licence 2368043139** reconnaît avoir participé à la rencontre citée ci-dessus sous le nom de **ZIBELIN Anthony licence 2330012191**.

M LOPES Da Silva Cédric délégué licence 2348023409 et M DOIREAU Nicolas capitaine licence 2311108722 du club de BERNES BRUYERES USM confirme que FRANCISCO Christophe joueur licence 2368043139 a participé à la rencontre ci-dessus.

L'arbitre officiel du DVOF confirme les faits cités ci-dessus.

La commission dit match perdu par pénalité a l'équipe du **THILLAY ESM** pour participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match.

CREDIT: BERNES BRUYERES USM : 43,50 €
DEBIT: THILLAY ESM : 53,50 €

BERNES BRUYERES USM: 0 BUT 3 POINTS
THILLAY ESM : 0 BUT – 1 POINT

RÉSERVE DE BRUYÈRES BERNES USM

Match n°23470585 du 20 MARS 2022 ANCIENS D3 A BEAUCHAMP AS / BRUYERES BERNES USM

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € BRUYERES BERNES USM (réserve)

Réserve du club de **BRUYERES BERNES USM** confirmée le 22 MARS 2022 sur la participation de l'ensemble de l'équipe de **BEAUCHAMP AS**, ces joueurs sont susceptibles d'avoir participé au dernier match de l'équipe supérieure de **BEAUCHAMP AS** alors que celle-ci ne joue pas ce jour ou dans les 24h.

En effet, l'article 7.9.1 du Règlement sportif du DVOF dispose qu'un joueur ne peut pas participer à un match de compétition de Ligue ou de District, dans une équipe inférieure de son Club, s'il a effectivement joué lors de la dernière rencontre officielle disputée par l'une des équipes supérieures lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou le lendemain.

En l'espèce aucun joueur de l'équipe supérieure du club de **BEAUCHAMP AS** n'a participé à cette rencontre,

Donc, réserve recevable en la forme, non fondée

Match de référence : **ECOUEEN FC 12 /BEAUCHAMP AS 11 ANCIENS D2 B du 13/02/2022**

La commission dit résultat acquis sur le terrain confirmé.

RECLAMATION

REPRISE DU DOSSIER DE SPORTIFS DE GARGES

Match n°23679605 du 16 MARS 2022 FUTSAL D1 MONTMORENCY FUTSAL 2 / SPORTIFS DE GARGES

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € MONTMORENCY FUTSAL 2 (réclamation)

Le club de SPORTIFS DE GARGES n'ayant pas répondu dans les délais impartis.

Réclamation du club de **MONTMORENCY FUTSAL 2** du 17/03/2022 sur la participation du joueur de l'équipe de **SPORTIFS DE GARGES**, ce joueur est susceptible d'avoir participé au dernier match de l'équipe supérieure alors que celle-ci ne joue pas ce jour ou dans les 24h.

En effet 1 joueur a participé au dernier match de l'équipe supérieure **M. BRUN Nicolas licence 960296161** du club de **SPORTIFS DE GARGES** a participé à la rencontre citée ci-dessus alors que celle ne joue pas ce jour ou dans les 24h.

Match de référence : **FUTSAL R3 POULE C SPORTIFS DE GARGES1 /OSNY UNITED 1 DU 12/03/2022**

La commission donne match perdu par pénalité au club de **SPORTIFS DE GARGES** pour la participation du joueur **M. BRUN Nicolas licence 960296161** au match ci-dessus alors qu'il a participer au dernier match de l'équipe supérieure alors que celle-ci ne joue pas ce jour ou dans les 24h.

CREDIT: MONTMORENCY FUTSAL 2: 43,50 €
DEBIT: SPORTIFS DE GARGES : 53,50 €

MONTMORENCY FUTSAL 2: 3 BUTS 0 POINT
SPORTIFS DE GARGES : 0 BUT -1 POINT



DOSSIER TRANSMIS PAR LA CDIF
AVERTISSEMENT FMI 1^{ère} 2^{ème} et 3^{ème} NON-UTILISATION DE LA TABLETTE (art 44.4)

CHAMPIONNAT

U 14 D1 / Phase Unique / Poule Unique

Journée du 12 MARS. 2021

| | | |
|-----------|-------------|-----------------------------|
| Osny Fc 1 | Eragny Fc 1 | Les deux clubs responsables |
|-----------|-------------|-----------------------------|

Osny Fc 1: 1 AVERTISSEMENT

Eragny Fc 1: 100€ AMENDE

U 14 D2 / Phase Unique / Poule A

Journée du 12 MARS. 2021

| | | |
|-----------------|-------------|-----------------------------|
| Cosmo Taverny 2 | Ermont As 1 | Les deux clubs responsables |
|-----------------|-------------|-----------------------------|

Cosmo Taverny 2: 1 AVERTISSEMENT

Ermont As 1: 1 AVERTISSEMENT

U 14 D2 / Phase Unique / Poule B

Journée du 12 MARS. 2021

| | | |
|---------------|----------------|---------------------------|
| Montigny OL 1 | Persan Us 03 1 | Montigny OL 1 responsable |
|---------------|----------------|---------------------------|

Montigny OL 1 : 100€ AMENDE

criterium Futsal U15 / Phase 2 / Poule U

Journée du 12 MARS. 2021

| | | |
|--------------------|-----------------------|-----------------------------|
| Goussainville Fc 1 | Marcouville City Cp 2 | Les deux clubs responsables |
|--------------------|-----------------------|-----------------------------|

Goussainville Fc 1: 1 AVERTISSEMENT

Marcouville City Cp 2: 1 AVERTISSEMENT

criterium U11 Futsal / Phase 2 / Poule B

Journée du 13 MARS. 2021

| | | |
|-----------------------|------------------|-----------------------------|
| Sannois Futsal Club 1 | Persanaise Cfj 2 | Les deux clubs responsables |
|-----------------------|------------------|-----------------------------|

Sannois Futsal Club 1: 1 AVERTISSEMENT

Persanaise Cfj 2: 1 AVERTISSEMENT

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU CALENDRIER ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 29 MARS 2022

Présents : Mme Sylvestre
MM. Pézière - Sabaté - Sénécal -Traon.

Assiste : M. Podan-Mavounzy (Comité).

Excusé : M. N'Diaye.

INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2021/2022)

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

RAPPEL

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité

ATTENTION :

ART. 10.2 du RS du DVOF Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion (le mardi) de la Commission compétente précédant la date du match.

Pour toute demande de dérogation concernant horaires et dates de match, les clubs sont invités à utiliser l'application disponible sur Footclubs pour avoir la validation de la part des clubs adverses.

Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.

RETOUR COMMISSION DE DISCIPLINE DU 23/11/2021

OL MONTIGNY

À la suite du PV de la Commission de Discipline du 23/11/2021, la Commission décide :

* 7 mois de matches à huis clos du terrain de Montigny U16 D3 Poule B à dater du 29 novembre 2021 (article 40-6 du RS du DVOF)

* 2 Délégués du DVOF à la charge de l'OL MONTIGNY

Matches concernés à domicile :

- 10/04/2022 : OL MONTIGNY / ASSO A 3
- 08/05/2022 : OL MONTIGNY / CSM EAUBONNE
- 29/05/2022 : OL MONTIGNY / FC VILLIERS LE BEL

*Dans tous les cas, les clubs concernés, organisateur et visiteur, ont chacun l'obligation de soumettre, à l'approbation de la Commission d'Organisation compétente, par écrit 48 heures au moins avant la rencontre, une liste de personnes (comportant leur identité, numéro de licence et fonction) susceptibles en ce qui les concerne d'assister au match à huis clos. La liste précitée n'étant pas exclusive, la Commission d'Organisation compétente a la faculté d'accepter certaines personnes dont les fonctions ne sont pas visées ci-dessus. Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.



RETOUR COMMISSION DE DISCIPLINE DU 16/11/2021

US PERSAN 03

La COC vous informe que tous les matchs à domicile de votre équipe Seniors D1 devront se jouer à huis clos jusqu'au dimanche 10/04/2022 (6 mois de matchs à huis clos) : voir l'article 40.6 du RS du DVOF pour l'organisation des matchs à huis clos.

Match concerné à domicile :

- 10/04/2022 : US PERSAN 03 / OL MONTIGNY

***Dans tous les cas, les clubs concernés, organisateur et visiteur, ont chacun l'obligation de soumettre, à l'approbation de la Commission d'Organisation compétente, par écrit 48 heures au moins avant la rencontre, une liste de personnes (comportant leur identité, numéro de licence et fonction) susceptibles en ce qui les concerne d'assister au match à huis clos. La liste précitée n'étant pas exclusive, la Commission d'Organisation compétente a la faculté d'accepter certaines personnes dont les fonctions ne sont pas visées ci-dessus. Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.**

RETOUR COMMISSION DE DISCIPLINE DU 01/02/2022

FC HERBLAY

À la suite du PV de la Commission de Discipline du 01/02/2022, la Commission décide :

- 4 mois de matchs à huis clos du terrain du FC Herblay U18 D Poule B à dater du 7 février 2022 (article 40-6 du RS du DVOF)

Matches concernés à domicile :

- 10/04/2022 : FC HERBLAY 1 / OL MONTIGNY 1
- 29/05/2022 : FC HERBLAY 1 / FC ECOUEN 1

***Dans tous les cas, les clubs concernés, organisateur et visiteur, ont chacun l'obligation de soumettre, à l'approbation de la Commission d'Organisation compétente, par écrit 48 heures au moins avant la rencontre, une liste de personnes (comportant leur identité, numéro de licence et fonction) susceptibles en ce qui les concerne d'assister au match à huis clos. La liste précitée n'étant pas exclusive, la Commission d'Organisation compétente a la faculté d'accepter certaines personnes dont les fonctions ne sont pas visées ci-dessus. Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.**

RETOUR COMMISSION DE DISCIPLINE DU 22/03/2022

GONESSE RC

À la suite du PV de la Commission de Discipline du 22/03/2022, la Commission décide :

- Gonesse RC : - 1 point
- Match n°23467771 du 06/02/2022 GONESSE RC 2 / PRESLES USL 1: Seniors D3 Poule B

PUISEUX LOUVRES FC

À la suite du PV de la Commission de Discipline du 22/03/2022, la Commission décide :

- Match n°23468303 du 06/02/2022 AS VEXIN 2 / PUISEUX LOUVRES 2 Seniors D4 Poule A
- AS VEXIN 4buts 3pts
- PUISEUX LOUVRES 0but -1pt

RETOUR COMMISSION CDPME du 28/02/2022

ENT. BEAUMONT MOURS VIARMES 1 – PERSAN US 03 2

À la suite du PV de la Commission CDPME du 28/02/2022 concernant le match U16 D3 Poule D n°23491556 ENT. BEAUMONT MOURS VIARMES / PERSAN US 03 02, la Commission décide :

- Match aller à jouer le 17/04/2022 à 13H
 - o 1 arbitre officiel à la charge de l'ENT. BEAUMONT MOURS VIARMES 1
 - o Match se jouera à huis clos sur les installations de l'ENT. VIARMES BEAUMONT MOURS 1
 - o Pas d'autre match ce jour-là sur les installations
 - o Art. 40.6 du RS du DVOF

Dans tous les cas, les clubs concernés, organisateur et visiteur, ont chacun l'obligation de soumettre, à l'approbation de la Commission d'Organisation compétente, par écrit 48 heures au moins avant la rencontre, une liste de personnes (comportant leur identité, numéro de licence et fonction) susceptibles en ce qui les concerne d'assister au match à huis clos. La liste précitée n'étant pas exclusive, la Commission d'Organisation compétente a la faculté d'accepter certaines personnes dont les fonctions ne sont pas visées ci-dessus. Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.

- Match retour à jouer le 29/05/2022 à 13H
 - o Match se jouera à huis clos sur les installations de Persan (Stade G.Deschamps)
 - o Pas d'autre rencontre ce jour-là sur les installations
 - o 1 arbitre officiel à la charge de Persan
 - o Art. 40.6 du RS du DVOF

Dans tous les cas, les clubs concernés, organisateur et visiteur, ont chacun l'obligation de soumettre, à l'approbation de la Commission d'Organisation compétente, par écrit 48 heures au moins avant la rencontre, une liste de personnes (comportant leur identité, numéro de licence et fonction) susceptibles en ce qui les concerne d'assister au match à huis clos. La liste précitée n'étant pas exclusive, la Commission d'Organisation compétente a la faculté d'accepter certaines personnes dont les fonctions ne sont pas visées ci-dessus. Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.

ART 11 LES OBLIGATIONS DU RS DU DVOF

FRETTOISE ES

Sont concernés : FRETTOISE ES Seniors D3 Poule B

Suite au non-engagement d'une 2ème équipe Seniors et suite au forfait général de votre équipe U18, votre équipe Seniors D3 Poule A est classée dernière de son groupe et rétrogradée en division inférieure la saison à venir 2022-2023. Cependant vous avez la possibilité de disputer des rencontres amicales contre les autres équipes de votre groupe sous réserve de l'accord de chacune d'elle

COURRIERS CLUBS

AUVERS ENNERY FC

Courriel du 24/03/2022

Manque la liste des matches concernés

AUVERS ENNERY FC

Courriel du 29/03/2022

Manque l'accord de l'adversaire

ENT. MERY MERIEL BESSANCOURT

Courriel du 29/03/2022

Seniors D2 Poule B

EMMB 1 / AS MENU COURT 1

La Commission ne peut répondre favorablement, manque accord écrit de votre adversaire

ENT. MERY MERIEL BESSANCOURT

Courriel du 29/03/2022

U16 D2 Poule B

EMMB 1 / SARCELLES AAS 3

La Commission ne peut répondre favorablement, manque accord écrit de votre adversaire

**GONESSE RC**

Foot Club et Courriel du 29/03/2022

U14 D2 Poule B

Match n°23497598

RC GONESSE 1 / ES ST PRIX 1

Suite motif invoqué, la Commission décide

Match à jouer le 02/04/2022 à **13H30**

Accord des 2 clubs.

OSNY FC

Courriel du 25/03/2021

Suite dysfonctionnement informatique, le match n°23491669 FC OSNY / MONTMAGNY SPORTS 1 est à jouer le 17/04/2022 à **15H**

DATES – TERRAINS – HEURES (FOOTCLUBS)

VIARMES ASNIERES OL

Courriel du 28/03/2022

Critérium + 55 ans

Match n°23486407 du 29/05/2022

GROSLAY FC 25 / VIARMES ASNIERES OL 25

Nouvelle date : 11/05/2022

Accord des 2 clubs

Accord de la COC

SOISY ANDILLY MARGENCY FC

Courriel du 28/03/2022

U18 D2 Poule B

Match n°23703631 du 03/04/2022

SOISY ANDILLY MARGENCY FC 2 / SAINT OUEN L'AUMONE 2

Nouvelle date : 22/05/2022

Accord des 2 clubs

Accord de la COC

SOISY ANDILLY MARGENCY FC

Courriel du 28/03/2022

U16 D2 Poule A

Match n°23490991

SOISY ANDILLY MARGENCY FC 2 / SAINT BRICE FC 2

Nouvelle date : 22/05/2022

Accord des 2 clubs

Accord de la COC

MATCHES À JOUER

03/04/2022

Seniors D2 Poule B

Match n°23467210

BEZONS USO 1 / SAINT PRIX ES 1

17/04/2022

U18 D3 Poule B

Match n°23786762

FOSES FU 1 / BEZONS USO 2

01/05/2022

Seniors D3 Poule A

Match n°23467668

BEZONS USO 2 / GOUSSAINVILLE FC 3

Seniors D4 poule C

Match n°23468580

ENT. BEAUMONT MOURS 1 / GAFEPB 1

22/05/2022

Anciens D4 Poule B

Match n°23471121

PUISEUX LOUVRES 95 13 / AVENIR SURVILLIERS 11

1^{er} FORFAIT SANS AMENDE

ARNOUVILLE FAS

Seniors D4 Poule B

Match n°23468460 du 27/03/2022

BOUFFEMONT ACF 1 / ARNOUVILLE FAS 2

| | | |
|------------------|------|-------|
| ARNOUVILLE FAS 2 | -1pt | 0but |
| BOUFFEMONT ACF 1 | 3pts | 5buts |

1^{er} FORFAIT AVEC AMENDE

THILLAY ESM

Seniors D4 Poule C

Match n°23468592 du 27/03/2022

NEUVILLE SUR OISE AS 2 / THILLAY ESM 2

THILLAY ESM Amende 24€

| | | |
|------------------------|------|-------|
| THILLAY ESM 2 | -1pt | 0but |
| NEUVILLE SUR OISE AS 1 | 3pts | 5buts |



CONFLANS FC

Critérium + 45 ans Poule B

Match n°23468751 du 27/03/2022

CONFLANS FC 15 / NEUVILLE SUR OISE AS 15

CONFLANS FC 15

Amende 31€

2^{ème} FORFAIT AVEC AMENDE

PRESLES USL

U18 D3 Poule B

Match n°23786794 du 27/03/2022

VAUREAL FCM 2 / PRESLES USL 1

PRESLES USL 1

Amende 27.50€

PRESLES USL 1

-1pt

0but

VAUREAL FCM 2

3pts

5buts

COURDIMANCHE AS

U14 D4 Poule B

Match n°23885795 du 26/03/2022

BEAUCHAMP AS 2 / COURDIMANCHE AS 2

COURDIMANCHE AS 2

Amende 27.50€

COURDIMANCHE AS 2

-1pt

0but

BEAUCHAMP AS 2

3pts

5buts

3^{ème} FORFAIT AVEC AMENDE

BEAUCHAMP AS

CDM D1

Match n°23469345 du 27/03/2022

SAINT PRIX ES 5 / BEAUCHAMP AS 5

BEAUCHAMP AS 5

Amende 41.50€

BEAUCHAMP AS 5

-1pt

0but

SAINT PRIX ES 5

3pts

5buts

FOSES FU

U16 D3 Poule C

Match n°23857407 du 27/03/2022

NEUVILLE SUR OISE AS 1 / FOSSES FU 2

FOSES FU 2

Amende 33.50€

FOSES FU 2

-1pt

0but

NEUVILLE SUR OISE AS 1

3pts

5buts

ROISSY EN FRANCE US 2

U16 D3 Poule C
Match n°23857405 du 27/03/2022
ENTENTE SSG 3 / ROISSY EN FRANCE US 2

ROISSY EN FRANCE US 2 Amende 33.50€

ROISSY EN FRANCE US 2 -1pt 0but
ENTENTE SSG 3 3pts 5but

FORFAIT GÉNÉRAL

BEAUCHAMP AS 5

CDM D1
Amende : 72€

FOSSES FU 2

U16 D3 Poule C
Amende : 57€

ROISSY EN FRANCE US 2

U16 D3 Poule C
Amende : 57€

Secrétaire de Séance
M. SENEAL

Président de Séance
Mme SYLVESTRE



COMMISSION CALENDRIER ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 28 MARS 2022

SECTION FÉMININES

INFORMATIONS IMPORTANTES :
Pour la saison 2021/2022, vous avez l'obligation d'utiliser la feuille de match informatisée pour l'ensemble des catégories.
RAPPEL

RAPPEL RÈGLEMENTS ET PRÉCONISATIONS

La Commission tient à rappeler à tous les Clubs les informations suivantes :

FORFAITS

- Forfait non avisé (absence de mail officiel au DVOF et club adverse avant vendredi 12h) :

- o 1^{er} = **24€** (31€ en seniors F)
- o 2^{ème} = 27.5€ (37.5€ en seniors F)
- o 3^{ème} = **33.5€ + Forfait Général = 57€** (41.5 + Forfait Général = 72€ en seniors F)

- Le Forfait général est imputé même au forfait avisé.

-NON UTILISATION DE FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (hors problèmes technique) **100€**

- Absence non excusée aux réunions = **50€**

- Personne inscrite sur la feuille de match non licenciée = **120€**

- Joueuse inscrite sur la feuille de match non autorisée (sur classement ou sous classement non autorisé) = **80€**

- Feuille de match irrégulière (manque une information ou une signature) Rappel les éducateurs et arbitres assistants avec n° licence = **10€**

- Non réception de la feuille de match après deux relances = **52€**

- Match remis (arrêté municipal avec liste des matches concernés) = **50€**

- **L'horaire indiqué pour les rassemblements ou pour les matchs est l'HORAIRE DE COUP D'ENVOI, les équipes doivent donc arrivées en amont afin d'être prêts à l'heure indiquée → Le Club recevant ne doit pas attendre l'arrivée des retardataires pour débiter les rencontres.**

COURRIERS

OSNY FC

U15F groupe B

Match N°24344460 du 19/03/22

Nous avons reçu le 21/03/22 un mail de **OSNY FC** avec une feuille de match sans nom des joueuses adverses et arbitre du club recevant, avec résultat car les dirigeants de **PUISEUX LOUVRES 95 FC** étaient partis.

Nous avons reçu également un mail de **PUISEUX LOUVRES 95 FC** du 25/03/22 avec la feuille de match dument rempli avec l'ensemble des équipes et arbitres !

Les feuilles de matchs doivent être remplies avant chaque rencontre et surtout une seule feuille de match par rencontre.

**Vu les éléments en notre possession la commission décide de convoquer les dirigeants des deux équipes Mr BOUCHAIN PHILIPPE (Puisseux Louvres 95 FC) et Mme OCEAN CLAUSEL et Mr ELIE AKE (Osny FC),
LUNDI 4 AVRIL 2022 à 18H30 au DISTRICT DU VAL D'OISE.**

PUISEUX LOUVRES 95 FC

U15F groupe B

Match N°24344460 du 19/03/22

Nous avons reçu le 21/03/22 un mail de **OSNY FC** avec une feuille de match sans nom des joueuses adverses et arbitre du club recevant, avec résultat car les dirigeants de PUISEUX LOUVRES 95 FC étaient partis.

Nous avons reçu également un mail de **PUISEUX LOUVRE 95 FC** du 25/03/22 avec la feuille de match dument rempli avec l'ensemble des équipes et arbitres !

Les feuilles de matchs doivent être remplies avant chaque rencontre et surtout une seule feuille de match par rencontre.

Vu les éléments en notre possession la commission décide de convoquer les dirigeants des deux équipes Mr BOUCHAIN PHILIPPE (Puisseux Louvres 95 FC) et Mme OCEAN CLAUSEL et Mr ELIE AKE (Osny FC),

LUNDI 4 AVRIL 2022 à 18H30 au DISTRICT DU VAL D'OISE.

MODIFICATIONS D'HORAIRES – TERRAINS - LIEUX

ST LEU 95 FC

Footclub 23/03/22

U15F - Groupe A

Match n°24344423 du 09/03/22

ST LEU 95 FC 1 / HERBLAY S/ SEINE FC 2

Changement de Lieu :

La rencontre se jouera au stade des Andrézy 2 à St Leu

Accord de la commission

EAUBONNE CSM

Footclub 24/03/22

Séniors F - Groupe A

Match n°24343973 du 08/04/22

EAUBONNE CSM 1 / ARGENTEUIL FC 1

Changement de Date :

La rencontre se jouera le 15/04/22

Accord de la commission

Accord des 2 équipes

ARGENTEUIL RC

Footclub 23/03/22

U15F - Groupe A

Match n°24344407 du 02/04/22

ARGENTEUIL RC 1 / HERBLAY S/ SEINE FC 2

Changement de Lieu :

La rencontre se jouera au stade des Coudray 1 à Argenteuil.

Accord de la commission

ST PRIX ES

Footclub 28/03/22

Séniors F - Groupe A

Match n°24343972 du 08/04/22

MAGNY US CANTON 1 / ENTENT ST PRIX-ST LEU 1

Changement de Date :

La rencontre se jouera le 22/04/22

Accord de la commission

APPEL FEUILLES DE MATCHS OU RÉSULTATS

FOSSÉS FU

U15F – GROUPE B

Match N°24344461 du 19/03/22 contre ST PRIX ES 1

1^{er} Appel le 21/03/22

2^{ème} Appel le 28/03/22



AMENDES

JOUY LE MOUTIER FC 2

U15F à 8 – Groupe B

Match N°24344465 contre St Prix ES 1

3^{ème} Forfait 33.5€

Forfait Général 57€

COMMISSION ORGANISATION DES COUPES DÉPARTEMENTALES

RÉUNION DU 29 MARS 2022

Présents : Mme Cyprien
MM. Lacour – Maillet – Lalotte - N'Diaye.

Excusé : M. Moukrim

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires antes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION

APPLICATION DE L'ART 20.3 DU R.S du D.V.O.F

ART 20.3 Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F le mardi précédent la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'annexe 2 du RS du DVOF.

COURRIER

Les clubs ne doivent traiter qu'une seule demande par courrier ou mail.

La commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leur rencontre, ils doivent impérativement indiquer sur papier officiel du club (un sujet par courrier), en précisant les indications suivantes en référence :

COUPE
CATÉGORIE
NUMERO DU MATCH
DATE

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la commission. De plus, les clubs désirant un arbitre doivent formuler leur demande par courrier à la CDA.

COMMUNIQUÉ

La commission gère 13 coupes, ce qui représente un très grand nombre de rencontres. Des oublis ou des erreurs peuvent parfois se glisser au cours des différents tirages. Nous demandons aux clubs d'être vigilants et de nous les signaler aussitôt, afin que nous puissions rectifier rapidement, tant que cela est encore possible.



ATTENTION

HORAIRES DES MATCHES DE COUPES (Sans Lever de rideau)

- **14 ans (U14) 15H00**
- **16 ans (U16) 14H30**
- **18 ans (U18) 14H30**
- **Seniors 14H30**
- **Seniors CDM 09H30**
- **Anciens /dimanche matin 09H30**
-
- **Féminines U15F U18F 15H00**
- **Et SENIORS**

HORAIRES DES MATCHES DE COUPES (Avec Lever de rideau)

- **14 ans (U14) 13H00**
- **16 ans (U16) 12H30**
- **18 ans (U18) 12H30**
- **Seniors 12H00**

INDEMNITÉS D'ARBITRAGE

Les indemnités d'arbitrage sont à la charge du Club qui en fait la demande, ou à la charge des deux Clubs dans le cas d'arbitres désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage (Décision du Comité de Direction du 04 Mai 2001)

RAPPEL

**Appels aux feuilles de matches soumis à amendes forfaitaires.
Merci aux clubs de communiquer leurs résultats le plus rapidement possible.**

ORGANISATION DES FINALES DU COMITÉ

Ordre des rencontres

- 1 . ANCIENS - 9h15
- 2 . U14 - 11H15
- 3 . U16 - 14H
- 4 . SENIORS LESTRUHAUT - 16H

ATTENTION : Les horaires indiqués sont les horaires des coups d'envois.

COUPE DU COMITÉ JEAN LESTRUHAUT SENIORS 2

FINALE du 26 MAI 2022 A 16H00

| Match | RECEVANT | VISITEUR |
|-------|----------------|------------------------------|
| 1 | ST LEU 95 FC 2 | ENTENTE SANNOIS ST GRATIEN 3 |

COUPE DU COMITÉ ANCIENS

FINALE du 26 MAI 2022 A 09H30

| Match | CLUB | CLUB |
|-------|-----------------|---------------|
| 1 | MENUCOURT AS 12 | GROSLAY FC 12 |

COUPE DU COMITÉ 14 ANS

FINALE du 26 MAI 2022 A 11H15

| Match | RECEVANT | VISITEUR |
|-------|--------------------------|-----------------|
| 1 | SAINT OUEN L'AUMONE AS 2 | RC ARGENTEUIL 2 |

COUPE DU COMITÉ 16 ANS

FINALE du 26 MAI 2022 A 14H00

| Match | RECEVANT | VISITEUR |
|-------|-----------------|-----------------|
| 1 | SARCELLES AAS 3 | RC ARGENTEUIL 2 |

RC ARGENTEUIL

Suite au retour du dossier Statuts et Règlements votre équipe RC ARGENTEUIL 2 se voit qualifiée pour la finale.



**COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL SENIORS
CHALLENGE ANDRÉ COUTELIER**

DEMI-FINALES DU 26 MAI 2022 A 14H30

| Match | CLUB | CLUB |
|-------|-----------------------|--------------|
| 1 | GOUSSAINVILLE FC 1 | GARGES FCM 1 |
| 2 | ST OUEN L'AUMONE AS 1 | ADAMOIS OL 1 |

COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL SENIORS FÉMININES

DEMI-FINALES DU 26 MAI 2022 A 15H00

| Match | CLUB | CLUB |
|-------|-------------------|----------------------|
| 1 | CERGY PONTOISE FC | SARCELLES AAS |
| 2 | OSNY FC | HERBLAY SUR SEINE FC |

COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL 18 ANS

DEMI-FINALES DU 26 MAI 2022 A 14H30

| Match | CLUB | CLUB |
|-------|---------------|---------------------|
| 1 | ARGENTEUIL RC | ST OUEN L'AUMONE AS |
| 2 | ST BRICE FC | ST LEU 95 FC |

COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL U16

DEMI-FINALES DU 26 MAI 2022 A 14H30

| Match | CLUB | CLUB |
|-------|---------------|-------------------|
| 1 | SARCELLES AAS | ARGENTEUIL RC |
| 2 | ARGENTEUIL FC | CERGY PONTOISE FC |

**COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL U14
CHALLENGE FRANCOIS LEFEBVRE**

DEMI-FINALES DU 26 MAI 2022 A 15H00

| Match | CLUB | CLUB |
|-------|---------------|--------------|
| 1 | SARCELLES AAS | PERSAN US 03 |
| 2 | ST LEU 95 FC | ST BRICE FC |

COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL 18 ANS FÉMININES

DEMI-FINALES DU 26 MAI 2022 A 15H00

| Match | CLUB | CLUB |
|-------|-------------------|---------------|
| 1 | CERGY PONTOISE FC | SARCELLES AAS |
| 2 | ERAGNY FC | BEZONS USO |

COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL 15 ANS FÉMININES

DEMI-FINALES DU 26 MAI 2022 A 15H00

| Match | CLUB | CLUB |
|-------|--------------------|----------------------|
| 1 | ERAGNY FC | HERBLAY SUR SEINE FC |
| 2 | JOUY LE MOUTIER FC | SARCELLES AAS |

JOUY LE MOUTIER FC

Mail du 24/03/2022

JOUY LE MOUTIER FC 1 / SARCELLES AAS 1

Changement de stade :

Cette rencontre se jouera le 06/04/2022

Accord des deux clubs

Accord de la commission

COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL + 45 ANS

DEMI-FINALES DU 26 MAI 2022 A 9H30

| Match | CLUB | CLUB |
|-------|-------------------------|--------------------|
| 1 | NEUVILLE SUR OISE AS 15 | COSMO TAVERNY 15 |
| 2 | MONTSOULT BAILLET US 15 | ENT OSNY BOISSY 15 |



COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL + 55 ANS

DEMI-FINALES DU 26 MAI 2022 A 9H30

| Match | CLUB | CLUB |
|-------|------------------------|-------------------------|
| 1 | VIARMES ASNIÈRES OL 25 | HERBLAY SUR SEINE FC 25 |
| 2 | CORMEILLAIS ACS 25 | FRANCONVILLE FC 25 |

VIARMES ASNIÈRES OL

Mail du 28/03/2022

VIARMES ASNIÈRES OL 25 / HERBLAY SUR SEINE FC 25

Changement de stade :

Cette rencontre se jouera au COMPLEXE SPORTIF MASPOLI à VIARMES

Prévenir vos adversaires

COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL ANCIENS

DEMI-FINALES DU 26 MAI 2022 A 9H30

| Match | CLUB | CLUB |
|-------|----------------------|------------|
| 1 | SARCELLES AAS | GARGES FCM |
| 2 | HERBLAY SUR SEINE FC | ECOUEEN FC |

COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL CDM

DEMI-FINALES DU 26 MAI 2022 A 9H30

| Match | CLUB | CLUB |
|-------|-----------------|-----------------|
| 1 | CORMEILLAIS ACS | ADAMOIS OL |
| 2 | GARGES FCM | FRANCONVILLE FC |

COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL FUTSAL

QUARTS DE FINALE DU 11 AVRIL 2022

| Match | CLUB | CLUB |
|-------|-----------------------|-----------------------|
| 1 | MONTMAGNY FOOT SALLE | ARGENTEUIL FC |
| 2 | MONTMORENCY FUTSAL | SPORTIFS DE GARGES |
| 3 | ATTAINVILLE FUTSAL C. | SANNOIS FUTSAL C. |
| 4 | EAUBONNE CSM | MARCOUVILLE CITY CP 2 |

DEMI-FINALES DU 2 MAI 2022

| Match | CLUB | CLUB |
|-------|----------------------|----------------------|
| 1 | VAINQUEUR DU MATCH 4 | VAINQUEUR DU MATCH 2 |
| 2 | VAINQUEUR DU MATCH 3 | VAINQUEUR DU MATCH 1 |

COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL LUNDI SOIR CHALLENGE AUGUSTE FAVA

DEMI-FINALES DU 09 MAI 2022 A 20H00

| Match | CLUB | CLUB |
|-------|---------------------|-----------------------|
| 1 | ERMONT AS | ASPTT CERGY PONTOISE |
| 2 | VALLEE DU SAUSSERON | PUISEUX LOUVRES 95 FC |

Animateur de séance : M Maillet

Secrétaire de séance : MME CYPRIEN



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

REUNION DU 28 MARS 2022

Présents : Mme Bastos
MM Jasemin – Le Nagard - Senecal

Assiste : Mme Escroignard (Comité)

Excusés : Mme Gontarczyk (Présidente) – M Allard (CTDAP)

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être enregistrées sur FAL.

Aucun document ne doit être envoyé par courrier ou par mail au DVOF.

La commission rappelle aux clubs de respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.

COURRIERS DES CLUBS

ARGENTEUIL RC : Mail du 25 03 22

Pris note de votre impossibilité de fournir la feuille de match u11 n° 24366128.

AUVERS-ENNERY FC : Mail du 26 03 22

Pris note de l'arrêté municipal de fermeture du terrain d'honneur d'Auvers s/Oise du 01 04 22 au 26 08 22.

Pris note de l'impossibilité de recevoir des plateaux jusqu'à la fin de saison.

BEAUCHAMP AS : Mail du 28 03 22

Pris note de l'impossibilité d'utiliser la FMI pour la rencontre n°24369360 à l'Entente SSG

BEAUMONT-MOURS ENT. : Mails des 21 03 22 et 24 03 22

Pris note de votre demande d'inversion de la rencontre du 09 04 22 contre Magny Fc en U10/U11.

La commission vous demande d'établir votre demande par Footclubs avec l'accord du club adverse.

BEZONS USO : Mail du 26 03 22

Pris note de votre impossibilité de vous déplacer sur le plateau U9 à Franconville le 26 03 22 par manque de véhicules pour emmener les enfants.

DEUIL-ENGHIEN FC : Mail du 24 03 22

Réception de la feuille de match U10/U11 du 19 03 22.

ENTENTE SSG : Mail du 25 03 22

Pris note de votre impossibilité d'utiliser la tablette pour les rencontres U10/U11 du 12 03 22 contre Cormeillais ACS.

ENTENTE SSG : Mail du 28 03 22

Pris note de votre impossibilité de vous déplacer sur le plateau U9 à Vexin le 26 03 22 par manque de véhicules pour emmener les enfants.

ERMONT AS : Mail du 23 03 22

Pris note de la modification d'horaire pour le plateau U8 du 26 03 22.

GROSLAY FC : Mail du 23 03 22

Pris note de l'impossibilité de recevoir le plateau du 26 03 22.

HERBLAY S/SEINE FC : Mail du 25 03 22

Pris note votre accord pour le report de la rencontre U13-1 contre Roissy US.

ROISSY US : Mail du 26 03 22

Pris note de votre demande de report de la rencontre U13 n° 24368122 du 02 04 22 contre Herblay S/Seine FC en raison de la qualification pour la Finale départementale U13.

Accord de la commission.

SARCELLES AAS : Mail du 24 03 22

Pris note de l'absence de vos équipes sur le plateau U9 du 26 03 22 à Fontenay en Paris FC.

SARCELLES AAS : Mail du 28 03 22

Pris note de l'absence de vos 4 équipes U12/U13 contre Argenteuil RC Série 4 Gr E-F-G-H le 26 03 22

ST PRIX ES : Mail du 25 03 22

Pris note de l'absence d'une équipe sur le plateau U9 du 26 03 22 à Pierrelaye FC.

SURVILLIERS AV : Mail du 24 03 22

Pris note de l'absence d'une équipe sur le plateau U8 du 26 03 22 à Garges Fcm.

SURVILLIERS AV : Mail du 24 03 22

Pris note de l'absence d'une équipe sur le plateau U9 du 26 03 22 à Champagne Sfc.

THILLAY ESM : Mail du 18 03 22

Pris note de l'absence d'une équipe sur le plateau U8 du 26 03 22 à Viarmes Ol.

VIARMES-ASNIERES OL : Mail du 27 03 22

Pris note du courrier de l'éducateur de l'équipe U10 ayant participé au Challenge U10, centre n° 7 à Ermont Ams le samedi 26 03 22. La commission convoque l'éducateur le lundi 11 04 22.

VILLIERS LE BEL FC : Mail du 24 03 22

Pris note de l'absence de l'équipe Cormeillais Acs 1 pour la rencontre U12/U13 du 19 03 22 contre Villiers le Bel FC 1. Veuillez transmettre la feuille de match papier spécifiant le forfait de l'équipe de Cormeillais Acs 1.



Outil de Gestion Foot Animation et Loisirs

Nous vous rappelons qu'à partir du mois de Mars 2022, les épreuves suivantes sont intégralement gérées par l'outil Foot Animation Loisirs (FAL) :

- U7
- U9
- U7F
- U9F
- Futsal U7
- Futsal U9

Comme indiqué lors de la réunion d'information du 16 février dernier, les plateaux n'apparaîtront plus dans les PV des commissions Foot Animation, Foot Animation Féminines et Futsal.

Pour consulter vos engagements, rendez-vous :

- Sur le site du DVOF, rubrique : « Epreuves / Foot Animation Loisir » ; sélectionner l'épreuve (catégorie) puis votre club dans la liste.
- Sur Footclubs, dans « Menu / Epreuves / Animation & loisir Foot Animation Loisir »

Nous vous rappelons que les feuilles de centre et les feuilles de présence sont à transmettre par l'application FAL :

- Sur Footclubs, dans « Menu / Epreuves / Animation & loisir Foot Animation Loisir / Détails »
- Retrouver les tutoriels explicatifs sur le site internet du DVOF :
- <https://district-foot95.fff.fr/simple/fal-reunion-de-presentation-du-nouvel-outil/>



PLATEAU U6/U7 du 16 04 22

En raison du week-end de Pâques, un sondage va être envoyé aux clubs afin de connaître leur possibilité de participer au plateau U6/U7 prévu le samedi 16 04 22.

PLATEAUX U6/U7 et U8/U9

La Commission vous rappelle les dates des plateaux U6/U7 et U8/U9 fixées jusqu'en fin de saison. Merci d'en prendre note :

| U6 /U7 | Engagement | Période d'engagement |
|------------------|--------------------------------------|-----------------------|
| 2 avril 2022 | Automatique (Cion Foot Animation) | |
| 16 avril 2022 | | |
| 21 mai 2022 | | |
| JND 18 juin 2022 | sur Footclubs | 01/04/2022-15/05/2022 |

| U8 / U9 | Engagement | Période d'engagement |
|--------------|--------------------------------------|-----------------------------|
| 9 avril 2022 | Automatique (Cion Foot Animation) | |
| 14 mai 2022 | sur Footclubs | 07/03/2022 au 31/03/2022 |
| 11 juin 2022 | | |

PLATEAUX U9 - 3^{ème} PHASE

Comme annoncé lors de la réunion d'information de début de saison, les équipes U9 joueront à 8 (format U10/U11) à compter du Samedi 14 Mai 2022. La commission vous demande de faire vos engagements d'équipes pour les 2 journées à venir sur l'application FAL via Footclubs, à compter du Lundi 7 Mars et jusqu'au 31 Mars 2022.

PLATEAUX U8 - 3^{ème} PHASE

Comme indiqué lors de la réunion d'information du 16 février dernier, la commission vous demande de faire vos engagements d'équipes pour les 2 derniers plateaux U8 de la saison sur l'application FAL via Footclub, à compter du Lundi 7 Mars et jusqu'au 31 Mars 2022.

COUPE DU COMITÉ U12

RESULTATS 3^{ème} TOUR du Samedi 12 03 2022

Les équipes suivantes sont qualifiées pour le 4^{ème} tour qui aura lieu les Samedis 02 et 16 Avril 2022

- Centre n° 1 SARCELLES AAS 1 – ST OUEN AS 1
- Centre n° 2 FRANCONVILLE FC 1 – JOUY LE MOUTIER FC 1
- Centre n° 3 CERGY-PONTOISE FC 1 – SOISY AM FC 1
- Centre n° 4 CERGY-PONTOISE FC 2 – ENTENTE SSG 2
- Centre n° 5 RC ARGENTEUIL 1 - BEZONS USO 2



| | |
|-------------|-------------------------------------|
| Centre n° 6 | ECOUCEN FC 1 – VILLIERS LE BEL FC 1 |
| Centre n° 7 | ERMONT AmS 1 – PERSAN US 1 |
| Centre n° 8 | ST LEU FC 1 – ST BRICE FC 1 |

4^{ème} TOUR Des SAMEDIS 02 et 16 AVRIL 2022

Avenant au règlement de la Coupe du Comité U12 :

4^{ème} tour

Si plusieurs équipes d'un même club se qualifient pour le quatrième tour, ces équipes se retrouveront par paire dans la même poule.

Un club ne pourra pas présenter plus d'une équipe pour la Finale Départementale.

Les 16 équipes qualifiées à l'issue du 3^{ème} tour sont réparties en 4 poules de 4 équipes et la première de chaque poule sera qualifiée pour la Finale Départementale.

Une épreuve de jonglerie sera réalisée impérativement avant les rencontres (13h30) –
(Voir règlement jonglerie à l'article 8)

Les documents concernant l'organisation de ce 4^{ème} tour seront envoyés sur la messagerie officiel des clubs recevant le mardi 29 03 22.

La commission demande aux clubs recevant d'utiliser impérativement les feuilles envoyées par le DVOF.

RAPPEL

Pour participer, **TOUS** les joueurs ou joueuses doivent impérativement posséder une licence valide. Dans le cas de participation d'un joueur non qualifié, l'équipe correspondante sera disqualifiée.

A chaque tour de la Coupe du Comité U12, les clubs ont la possibilité de modifier leurs équipes qualifiées et d'utiliser un nombre maximum de 2 joueurs ayant participé avec une autre équipe aux tours précédents sous peine de disqualification.

En revanche, dans le cas où un même tour se déroulerait à 2 dates différentes, un joueur ne peut participer à ce tour qu'avec une seule équipe de son club.

Par ailleurs les joueurs n'ayant participé à aucun des tours précédents, pourront être intégrés dans n'importe quelle équipe de leur club et au nombre de 2.

Conformément aux R.G. de la FFF et aux articles du RSG de la LPIFF :

« Dans toutes les compétitions officielles et pour toutes les catégories d'âge, le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 4. Dans ce quota de joueurs mutés, il ne peut y avoir au maximum que 2 joueurs ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des R.G. de la FFF.

Le responsable du centre est tenu de vérifier les licences de toutes les équipes.

Le responsable du centre adressera les feuilles de coupe et de jonglerie au DVOF dès le lundi suivant le tour de coupe.

En cas de non-réception des documents, l'une ou les équipes du club recevant seront disqualifiées.

La commission demande aux clubs visiteurs de prendre une photo de sa feuille de présence, de sa feuille de jonglerie avec liste des joueurs ainsi que de la feuille récapitulative du centre.

Chaque club recevant devra s'assurer de la réception des pièces demandées sous peine de sanctions et répondre à la commission en cas d'appel de feuilles de présence

La commission demande également aux clubs recevant de conserver une copie des feuilles envoyées jusqu'à l'homologation des résultats.

L'épreuve de jonglerie devra être effectuée avant le début des rencontres impérativement
Il est également indispensable de respecter l'ordre des matches



Les équipes sont tenues de se présenter sur les centres à **13H00** afin de débiter la jonglerie à **13H30**.

Début des rencontres à 14h00

Durée des rencontres :

- Poule de 4 : **1 x 20 mn** (sans mi-temps)

- Poule de 3 : **2 x 15 mn**

TIRAGE 4^{ème} TOUR du Samedi 02 04 2022

Centre n° 1: SOISY AM FC – Reporté au Samedi 16 04 22

SOISY AM FC 1 – RC ARGENTEUIL 1 - ST OUEN AS 1 – ERMONT AmS 1

Centre n° 2: FRANCONVILLE FC

FRANCONVILLE FC 1 – BEZONS USO 2 – PERSAN US 1 – VILLIERS LE BEL FC 1

Centre n° 3: ST LEU FC

ST LEU FC 1 - JOUY LE MOUTIER FC 1 - CERGY PONTOISE FC 1 - CERGY PONTOISE FC 2

Centre n° 4: ST BRICE FC

ST BRICE FC 1 – ECOUEN FC 1 - ENTENTE SSG 2 – SARCELLES AAS 1

Le centre n° 1 est reporté au samedi 16 04 22 en raison d'un match de critérium régional pour les équipes de Soisy AM FC et d'Argenteuil RC.

Finale Départementale

Quatre équipes seront qualifiées pour la Finale Départementale de la Coupe du Comité U12 le **08 05 22** :

Stade Eugène Cognevaut - Entrée au 5 Rue du Commandant Maurice Fourneau - 95500 GONESSE

Règlement spécifique à paraître.

FESTIVAL FOOT U13

RESULTATS DU 2^{ème} TOUR DU SAMEDI 12 MARS 2022

Les équipes suivantes (**une seule équipe par club**) sont qualifiées pour la finale Départementale prévue le :
Samedi 2 Avril 2022 à Cergy-Pontoise FC – Stade Salif Keita – Bd d'Osny – Plaine des Linandes

| | |
|---------------------|---|
| Centre n° 1 | ST OUEN L'AUMONE AS 1 – ST PRIX ES 1 |
| Centre n° 2 | Aucune équipe qualifiée |
| Centre n° 3 | ST BRICE FC 1 OSNY FC 1 : forfait avisé |
| Centre n° 4 | SARCELLES AAS 1 |
| Centre n° 5 | COSMO TAVERNY 1 - VILLIERS FC 1 |
| Centre n° 6 | VAURÉAL FCM 1 |
| Centre n° 7 | ENTENTE SSG 2 |
| Centre n° 8 | Aucune équipe qualifiée GROSLAY FC 1 : Disqualifié, 3 nouveaux joueurs JOUY LE MOUTIER FC 2 : Forfait non avisé |
| Centre n° 9 | ARGENTEUIL FC 1 CERGY-PONTOISE FC 3 : Disqualifié, 12 nouveaux joueurs |
| Centre n° 10 | ENTENTE MMB 1 MENUCOURT AS 1 : Forfait non avisé |



| | |
|--------------|--|
| Centre n° 11 | ROISSY US 1 CERGY-PONTOISE FC 2 : Disqualifié, 5 nouveaux joueurs |
| Centre n° 12 | RC ARGENTEUIL 1 ARNOUVILLE FAS 1 : Forfait avisé |
| Centre n° 13 | CERGY PONTOISE FC 1 |
| Centre n° 14 | PERSAN US 1 CERGY PONTOISE FC 5 : Disqualifié, 2 joueurs non licenciés (Touré Amada et Mayouf Ilies). |
| Centre n° 15 | MONTMORENCY FC 1 |
| Centre n° 16 | BEAUCHAMP AS 2 |

Application de l'Article 3 du règlement du Festival Foot U13 :

- 1- ST OUEN L'AUMONE AS 1 (1^{er} du centre 1 – jonglerie 878) et ST OUEN AS 2 (1^{er} du centre 2 – jonglerie 849) sont départagés par la jonglerie :
ST OUEN L'AUMONE AS 1 qualifiée pour la finale départementale
- 2- ST BRICE FC 1 (1^{er} du centre 3 – jonglerie 911) et ST BRICE FC 2 (1^{er} du centre 8 – jonglerie 565) sont départagés par la jonglerie :
ST BRICE FC 1 qualifiée pour la finale départementale

FINALE DÉPARTEMENTALE FESTIVAL FOOT U13G & U13F

Tirage au sort effectué le Jeudi 24 Mars lors de la réunion préparatoire en visio-conférence en présence des responsables des équipes.

Suite au tirage au sort réalisé le Jeudi 24 Mars dernier, les équipes qualifiées et composées de 12 joueurs(es), sont convoquées le Samedi 2 Avril 2022 à 8h30 sur les installations de CERGY-PONTOISE FC - Stade Salif Keita – Bd d'Osny – Plaine des Linandes, munis de la liste des licences valides et de 2 jeux de maillots de couleurs différentes et numérotés.

TIRAGE AU SORT DES PREMIERS MATCHS U13F

- CERGY PONTOISE FC / ERMONT AmS
- FRANCONVILLE FC / RC ARGENTEUIL
- ERAGNY AS / ST LEU FC
- SARCELLES AAS / ENTENTE SSG

TIRAGE AU SORT DES PREMIERS MATCHS U13G

- COSMO TAVERNY 1 / BEAUCHAMP AS 2
- RC ARGENTEUIL 1 / MONTMORENCY FC 1
- VILLIERS LE BEL FC 1 / CERGY PONTOISE FC 1
- ST BRICE FC 1 / PERSAN US 1
- ENTENTE SSG 2 / PERSAN US 1
- ARGENTEUIL FC 1 / VAURÉAL FCM 1
- ROISSY US 1 / ST PRIX ES 1
- ST BRICE FC 1 / ST OUEN AS 1
- SARCELLES AAS 1 / ENTENTE MMB 1

**2^{ème} & DERNIER APPEL DE FEUILLES DE MATCHS****CRITÉRIUM U10/U11**

SURVILLIERS AV. : : 2^{ème} et dernier appel de la feuille de match n° 24364696 du 19 03 22 – critérium U10/U11 – série 2 contre THILLAY ESM 1

GOUSSAINVILLE FC : : 2^{ème} et dernier appel de feuille de match n° 24365101 du 19 03 22 – critérium U10/U11 – série 3 Poule D contre VEXIN AS 3

MONTMAGNY SP : : 2^{ème} et dernier appel de feuilles de matchs n° 24365995 – 24366040 - 24371322 & 24366130 du 19 03 22 – critérium U10/U11 – série 4 contre VILLIERS LE BEL FC 1-2-3&4

RC ARGENTEUIL : : 2^{ème} et dernier appel de feuille de match n° 24366128 du 19 03 22 – critérium U10/U11 – série 4 poule D contre JOUY LE MOUTIER FC 4

ARGENTEUIL FC : : 2^{ème} et dernier appel de feuille de match n° 24366444 du 19 03 22 – critérium U10/U11 – série 4 poule K contre PUISEUX-LOUVRES FC 3

AMENDES

Ent BOISSY/CHARS/ARRON/CORM : Non réception suite 2^{ème} et dernier appel de feuille de match n° 24364669 du 19 02 22 – critérium U10/U11 – série 1 contre MONTSOULT-BAILLET US

Amende : 30 €

ST OUEN L'AUMONE AS : : Non réception suite 2^{ème} et dernier appel de feuilles de matchs n° 24364869 - 24364914 & 24364959 du 12 03 22 – critérium U10/U11 – série 3 contre CHAMPAGNE SFC 1-2-3

Amende : 30 € x 3 = 90 €

COSMO TAVERNY : : Non réception suite 2^{ème} et dernier appel des feuilles de matchs n° 24364873 & 24364918 du 12 03 22 – critérium U10/U11 – série 3 contre EZANVILLE US 1&2

Amende : 30 € x 2 = 60 €

CERGY-PONTOISE FC : : Non réception suite 2^{ème} et dernier appel des feuilles de matchs n° 24365990 – 24366035 & 24366125 du 12 03 22 – critérium U10/U11 – série 4 contre MONTMAGNY SP 1-2&4

Amende : 30 € x 3 = 90 €

ENTENTE SSG : : Non réception suite 2^{ème} et dernier appel des feuilles de matchs n° 24366436 & 24366481 du 12 03 22 – critérium U10/U11 – série 4 contre CORMEILLAIS ACS 3&4

Amende : 30 € x 2 = 120 €

ADAMOIS OL : : Non réception suite 2^{ème} et dernier appel des feuilles de matchs n° 24367201 & 24367229 du 12 03 22 – critérium U10/U11 – série 4 contre DEUIL-ENGHIEN FC 1&2

Amende : 30 € x 2 = 60 €

CERGY-PONTOISE FC : : Non réception suite 2^{ème} et dernier appel des feuilles de matchs n° 24367260 & 24367268 du 12 03 22 – critérium U10/U11 – série 4 contre FRANCONVILLE FC 5&6

Amende : 30 € x 2 = 60 €

GOUSSAINVILLE FC : 1^{er} forfait non avisé de votre équipe 2 sur match n° 24365052 du 12 03 22 – critérium U10/U11 - série 3 poule E contre PONTOISIENNE JS 2

Amende : 10 €



CONVOICATIONS

CHALLENGE U10 – Centre n° 7 du 26 03 22 à ERMONT AmS

La commission convoque suite courrier de réclamation de l'éducateur de VIARMES-ASNIERES OL

le lundi 11 04 22 à 19H00

Pour le club d'ERMONT AmS : l'éducateur ou le dirigeant responsable de l'organisation du centre

Pour le club de VIARMES-ASNIERES OL : l'éducateur M Kévin Fintzel,

Présence indispensable muni de votre licence sur Foot compagnon ou d'une pièce d'identité

ORGANISATION DES RASSEMBLEMENTS DE FIN DE SAISON

FINALE DEPARTEMENTALE DU FESTIVAL FOOT U13 ET U13F le SAMEDI 2 AVRIL 2022

Stade Salif Keita – CERGY-PONTOISE


FINALE DEPARTEMENTALE COUPE DU COMITE U12 le DIMANCHE 8 MAI 2022

Stade Eugène Cognevaut – GONESSE

FINALE DEPARTEMENTALE DU CHALLENGE U10 / U11 le SAMEDI 23 AVRIL 2022

Parc des Sports Nelson Mandéla – MONTMORENCY

JOURNEE NATIONALE U6 / U7 Le SAMEDI 18 JUIN 2022



**Prochaine Réunion
Lundi 04 Avril 2022
à partir de 18 h 00**



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

SECTION FÉMININES

PV DU 28 MARS 2022

INFORMATIONS IMPORTANTES :
Pour la saison 2021/2022, vous avez l'obligation d'utiliser la feuille de match informatisée pour l'ensemble des catégories.

RAPPEL

RAPPEL RÉGLEMENTS ET PRÉCONISATIONS

La Commission tient à rappeler à tous les Clubs les informations suivantes :

FORFAITS

- Forfait non avisé (absence de mail officiel au DVOF et club adverse avant vendredi 12h) :

- 1^{er} = **24€** (31€ en seniors F)
- 2^{ème} = 27.5€ (37.5€ en seniors F)
- 3^{ème} = **33.5€ + Forfait Général = 57€** (41.5 + Forfait Général = 72€ en seniors F)

- Le Forfait général est imputé même au forfait avisé.

-NON-UTILISATION DE FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (hors problèmes technique) **100€**

- Absence non excusée aux réunions = **50€**

- Personne inscrite sur la feuille de match non-licenciée = **120€**

- Joueuse inscrite sur la feuille de match non autorisée (sur classement ou sous classement non autorisé) = **80€**

- Feuille de match irrégulière (manque une information ou une signature) Rappel les éducateurs et arbitres assistants avec n° licence = **10€**

- Non-réception de la feuille de match après deux relances = **52€**

- Match remis (arrêté municipal avec liste des matches concernés) = **50€**

- L'horaire indiqué pour les rassemblements ou pour les matchs est l'HORAIRE DE COUP D'ENVOI, les équipes doivent donc arrivées en amont afin d'être prêts à l'heure indiquée → Le Club recevant ne doit pas attendre l'arrivée des retardataires pour débiter les rencontres.

U13F

**LA JOURNÉE CRITÉRIUM & AVENIR DU 29/01/22
EST REPORTÉE AU 09/04/22**



COURRIERS

ENTENTE MERY MERIEL BESSANCOURT

Foot Club 22/03/22

U13F GROUPE C

ENTENTE MERY MERIEL BESSANCOURT 1 / PERSAN 03 US 1

Changement de date :

Cette rencontre se jouera le 23/04/22

Accord des deux clubs

Accord de la commission

ST LEU 95 FC

Mail du 25/03/22

U13F AVENIR

ST LEU 95 FC 1 / RC ARGENTEUIL 1

Changement d'adresse :

Cette rencontre se jouera au Complexe jean moulin à St Leu

Accord de la commission

ST LEU 95 FC

Mail du 25/03/22

U11F Groupe C

ST LEU 95 FC 1 / COSMO TAVERNY 1

Changement d'adresse :

Cette rencontre se jouera au Complexe jean moulin à St Leu

Accord de la commission

ENTENTE SANNOIS ST GRATIEN

Foot Club du 23/03/22

U11F Groupe C

ENTENTE SANNOIS ST GRATIEN 1 / GONESSE RC 1

Changement d'adresse :

Cette rencontre se jouera au stade Auguste Delaune à St Gratien.

Accord de la commission

ARGENTEUIL RC

Foot Club du 28/03/22

U11F Groupe B

Match n°24344812 du 02/04/22

ARGENTEUIL RC 1 / FOSSES FU 1

Changement d'adresse :

Cette rencontre se jouera au stade du Coudray 1 à Argenteuil

Accord de la commission

APPEL FEUILLES DE MATCHS OU RESULTATS

ENTENTE MERY MERIEL BESSANCOURT

U11F – GROUPE C

Match N°24344839 du 26/03/22 contre ST BRICE FC 1

1^{er} Appel à la feuille de match le 28/03/2022

CERGY PONTOISE FC

U13F AVENIR

Match N°24344688 du 26/03/22 contre FRANCONVILLE FC 1

1^{er} Appel à la feuille de match le 28/03/2022

AMENDES

JOUY LE MOUTIER FC 2

U13F à 8 – Groupe C

Match N°24344982 contre ERMONT AS 1

1^{er} Forfait **24€**



AVRIL 2022

SAMEDI 02 AVRIL 2022

U7 F

ATTENTION L'ADRESSE DE CE CENTRE A CHANGE

RASSEMBLEMENT U7F du 02/04/2022

| N° | CLUB RECEVANT | ADRESSE | DEBUT DES RENCONTRES | CLUBS VISITEURS | Nb |
|---------------------------|--------------------------------|--|----------------------|-----------------------------|----|
| 1 | BONNIER Rémy 06 33 33 23 74 | COMPLEXE SPORTIF Maspoli, Rue Jean Moulin 95270 VIARMES | 10H30 | ENT VIARMES ASNIERES OL EBM | |
| | | | | PERSAN US 03 | 1 |
| | | | | CERGY PONTOISE FC | 1 |
| | | | | GONESSE RC | 1 |
| | | | | ARGENTEUIL FC | 1 |
| | | | | ST LEU 95 FC | 1 |
| | | | | ENT SSG | 1 |
| | | | | GARGES FCM | 1 |
| | | | | HERBLAY S/SEINE FC | 1 |
| | | | | ENT VIARMES ASNIERES OL EBM | 1 |
| | | | | FRANCONVILLE FC | 1 |
| SOISY ANDILLY MARGENCY FC | 1 | | | | |
| TOTAL DES CLUBS PRESENTS | | | | | 11 |

SAMEDI 09 AVRIL 2022

U9 F

PLATEAU U9F du 09/04/2022

| N° | CLUB RECEVANT | ADRESSE | DEBUT DES RENCONTRES | CLUBS VISITEURS | Nb |
|----------------------|----------------------------------|---|----------------------|---------------------------|----|
| 1 | LALOY Laetitia 06 48 72 04 25 | Stade Cognevaut, 3 rue du Commandant M. Fourneau, Gonesse | 11H00 | GONESSE RC | |
| | | | | MARLY LA VILLE ES | 1 |
| | | | | SOISY ANDILLY MARGENCY FC | 2 |
| | | | | CERGY PONTOISE FC | 1 |
| | | | | ARGENTEUIL FC | 1 |
| | | | | GARGES FCM | 1 |
| | | | | FOSES FU | 1 |
| GONESSE RC | 1 | | | | |
| TOTAL CLUBS PRESENTS | | | | | 8 |


PLATEAU U9F du 09/04/2022

| N° | CLUB RECEVANT | ADRESSE | DEBUT DES RENCONTRES | CLUBS VISITEURS | Nb |
|---------------------------------|-------------------------------|---|----------------------|----------------------|----------|
| 2 | SOW Ousmane 07 58 57 15 67 | Stade Auguste Delaune, 12 rue des cressonnières, St Gratien | 11H00 | ENT SSG | |
| | | | | HERBLAY SUR SEINE FC | 2 |
| | | | | ERMONT AS | 2 |
| | | | | ST PRIX ES | 1 |
| | | | | ST LEU 95 FC | 1 |
| | | | | FRANCONVILLE FC | 1 |
| | | | | ENT SSG | 1 |
| TOTAL DES CLUBS PRESENTS | | | | | 8 |

PLATEAU U9F du 09/04/2022

| N° | CLUB RECEVANT | ADRESSE | DEBUT DES RENCONTRES | CLUBS VISITEURS | Nb |
|---------------------------------|--------------------------------------|---|----------------------|-----------------------------|----------|
| 4 | FITTE DUVAL PIERRE 06 38 84 51 67 | Stade Raymond Fosset, rue Salengro, ST MARTIN DU TERTRE | 10H00 | BELLOY ST MARTIN ASC | |
| | | | | PERSAN US 03 | 1 |
| | | | | COSMO TAVERNY | 1 |
| | | | | ENT VIARMES ASNIERES OL EBM | 1 |
| | | | | MAGNY EN VEXIN FC | 1 |
| | | | | SARCELLES AAS | 1 |
| | | | | BELLOY ST MARTIN ASC | 1 |
| TOTAL DES CLUBS PRESENTS | | | | | 6 |

MAI 2022

SAMEDI 14 MAI 2022

U9 F

PLATEAU U9F du 14/05/2022

| N° | CLUB RECEVANT | ADRESSE | DEBUT DES RENCONTRES | CLUBS VISITEURS | Nb |
|--------------|-----------------------------------|---|----------------------|-------------------------|----------|
| 1 | KERBRAT VALERIE 06 72 98 42 53 | Stade Louis Odinot, rue Etienne Dolet, Persan | 10H00 | PERSAN US 03 | |
| | | | | COSMO DE TAVERNY | 1 |
| | | | | ERMONT AS | 2 |
| | | | | CERGY PONTOISE FC | 1 |
| | | | | ENT VIARMES AS BEAUMONT | 1 |
| | | | | ST PRIX ES | 1 |
| | | | | ENT SSG | 1 |
| | | | | PERSAN US 03 | 1 |
| TOTAL | | | | | 8 |


PLATEAU U9F du 14/05/2022

| N° | CLUB RECEVANT | ADRESSE | DEBUT DES RENCONTRES | CLUBS VISITEURS | Nb |
|--------------|-----------------------------------|---|----------------------|---------------------------|----------|
| 2 | DELIGNE Michael 06 63 82 86 86 | Stade Auguste Delaune, rue du grand Tremblay, Fosses | 10H00 | FOSES FU | |
| | | | | MAGNY EN VEXIN FC | 1 |
| | | | | MARLY LA VILLE ES | 1 |
| | | | | SOISY ANDILLY MARGENCY FC | 2 |
| | | | | GONESSE RC | 1 |
| | | | | PUISEUX LOUVRES | 1 |
| | | | | BELLOY ST MARTIN ASC | 1 |
| FOSES FU | 1 | | | | |
| TOTAL | | | | | 8 |

PLATEAU U9F du 14/05/2022

| N° | CLUB RECEVANT | ADRESSE | DEBUT DES RENCONTRES | CLUBS VISITEURS | Nb |
|---------------|-----------------------------------|--|----------------------|----------------------|----------|
| 4 | GYAMFI EMMANUEL 06 66 09 70 48 | Terrain J. BRAMI, Honneur Av. Paul Langevin, SARCELLES | 11H00 | SARCELLES AAS | |
| | | | | ST LEU 95 FC | 1 |
| | | | | FRANCONVILLE FC | 1 |
| | | | | GARGES FCM | 1 |
| | | | | ARGENTEUIL FC | 1 |
| | | | | HERBLAY SUR SEINE FC | 2 |
| SARCELLES AAS | 1 | | | | |
| TOTAL | | | | | 7 |

SAMEDI 21 MAI 2022

U7 F

RASSEMBLEMENT U7F du 21/05/2022

| N° | CLUB RECEVANT | ADRESSE | DEBUT DES RENCONTRES | CLUBS VISITEURS | Nb |
|---------------------------|----------------------------------|---|----------------------|-----------------------------|-----------|
| 1 | LALOY LAETITIA 06 48 72 04 25 | Stade Cognevault, 3 rue du Commandant M. Fourneau, GONESSE | 11H00 | GONESSE RC | |
| | | | | PERSAN US 03 | 1 |
| | | | | CERGY PONTOISE FC | 1 |
| | | | | GONESSE RC | 1 |
| | | | | ARGENTEUIL FC | 1 |
| | | | | ST LEU 95 FC | 1 |
| | | | | ENT SSG | 1 |
| | | | | GARGES FCM | 1 |
| | | | | HERBLAY S/SEINE FC | 1 |
| | | | | ENT VIARMES ASNIERES OL EBM | 1 |
| | | | | FRANCONVILLE FC | 1 |
| SOISY ANDILLY MARGENCY FC | 1 | | | | |
| TOTAL | | | | | 11 |



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FUTSAL

RÉUNION DU 28 MARS 2022

Présents : MM. Le Nagard (Président) – Duclos.

Assiste : M. Vernet (Comité)

Excusé : M Chéroux (Cda).

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis sur papier officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

INVERSION DE RENCONTRE - ART 20.6 des RG du DVOF

En cas d'inversion de rencontre, veuillez utiliser la feuille de match correspondant au dit match indépendamment du lieu de la rencontre.

COMMUNIQUÉ

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F

ART 20.3 : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard le jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'Annexe Financière.

RAPPEL

PORT DES PROTÈGE-TIBIAS

ART 16.3 : Le port des protège-tibias est obligatoire pour tous les joueurs et joueuses. En cas de non-respect de cette obligation nécessaire pour sa sécurité, le joueur fautif peut se voir interdire l'entrée du terrain de jeu ou être invité à le quitter afin de se mettre en conformité.

RAPPEL

FEUILLE DE MATCH (FMI)

ART 13Bis : Le club recevant doit fournir une tablette permettant l'accès à la FMI sous peine d'encourir les sanctions citées à l'Art 44.4 du RS.

Le club recevant à l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match, sous peine de sanction.

Le club recevant à l'obligation de transmettre la FMI dans les 24 heures suivant la rencontre, sous peine de sanction.



COURRIERS CLUBS

Marcouville City CP : Mail du 21-03-22

Réception des feuilles de matches U11 et U13 du 19-03-22

My Sarcelles Futsal : Mail du 23-03-22 (Footclubs)

Demande de modification de date pour la rencontre n° 23837738 : **le vendredi 15-04-22 à 21H30**

Accord des 2 clubs. Accord de la commission

Persanaise Cfj : Mail du 25-03-22

Pris note forfait avisé de votre équipe U11-2 pour la rencontre n°24370485 contre Ermont As.

Attainville Futsal C : Mail du 25-03-22

Pris note du forfait avisé de votre équipe U7 sur le plateau du 26-03-22 à Marcouville City CP.

Combo Futsal : Mail du 28-03-22

Pris note de votre demande de modification d'horaire pour les rencontres de votre équipe 2 : Senior D2 Gr B -

Le samedi à 18H30. Accord de la commission.

Eaubonne Csm : Mail du 29-03-22 (Footclubs)

Pris note de votre demande pour avancer la rencontre de CVO Futsal contre Marcouville City CP 2 au samedi 09-04. Accord des 2 clubs. Accord de la commission.

De ce fait la rencontre de championnat contre Sannois Fce est reportée au Samedi 16-04-22

Marcouville City CP : Mail du 29-03-22

Pris note de l'indisponibilité de la salle CE le dimanche 03-04-22 (attestation mairie jointe).

La commission reporte la rencontre U16 contre Les Sportifs de Garges au dimanche 10-04-22 à 12H00

Attainville Futsal C : Mail du 29-03-22

Pris note de l'indisponibilité de votre gymnase les samedis 2 et 16-04-22 (attestation mairie jointe).

Pris note de votre demande de report des rencontres suivantes :

Senior D2 : Attainville Futsal C3 contre RC Argenteuil 1 du 02-04-22

Critérium U11 : Attainville Futsal C contre Garges Djibson Asc du 02-04-22

Critérium U13 : Attainville Futsal C contre Argenteuil Fc du 02-04-22

Critérium U16 : Attainville Futsal C contre Marcouville City CP du 16-04-22

Eaubonne Csm : Mail du 29-03-22 (Footclubs)

Pris note de votre demande pour reporter la rencontre de Championnat D1 contre Sannois Fce au samedi 16-04, en raison du match de Coupe CVO programmé le 09-04. Accord des 2 clubs. Accord de la commission.

Marcouville City CP : Mail du 29-03-22

Pris note de votre demande des rencontres de critérium U11 et U13 du 02-04-22 en raison du mach de Senior D1 :

Marcouville City CP 1 contre KB United. Accord de la commission.

CRITÉRIUM 3ème PHASE : U11 - U13 - U15 - U16

La commission rappelle à tous les clubs que l'utilisation de la FMI est obligatoire pour toutes les rencontres de critérium jeunes futsal.

A partir de la 2ème phase le règlement sportif du DVOF (Art 44.4) sera appliqué pour la non-utilisation de la FMI (avertissement aux clubs puis amende de **100€** par FMI non utilisée pour les clubs fautifs).

**CONFIRMATION DE RÉSULTAT****CRITÉRIUM FUTSAL U13**

Match n° 24370392 : Marcouville City CP 1 / Argenteuil Fc 1 du 19-03-22

Marcouville City CP 1 : 7 Buts

Argenteuil Fc 1 : 5 Buts

CRITÉRIUM FUTSAL U11

Match n° 24370482 : Marcouville City CP 2 / Ermont As 1 du 19-03-22

Marcouville City CP 2 : 0 But

Ermont As 1 : 11 Buts

**1^{er} APPEL DE FEUILLE DE MATCH
ET
INFORMATION DU RÉSULTAT PAR LE CLUB ADVERSE****CRITÉRIUM FUTSAL U15**

Match n° 24370483 : Sannois Fce 1 / Attainville Futsal C 2 du 27-03-22

**2^{ème} APPEL DE FEUILLE DE MATCH
ET
INFORMATION DU RÉSULTAT PAR LE CLUB ADVERSE****CRITÉRIUM FUTSAL U15**

Match n° 24369976 : Persanaise Cfj 2 / Goussainville Fc 1 du 20-03-22

CRITÉRIUM FUTSAL U13

Match n° 24370392 : Marcouville City CP 1 / Argenteuil Fc 1 du 19-03-22

**NON RÉCEPTION FEUILLE DE MATCH APRÈS 2
RÉCLAMATIONS****CRITÉRIUM FUTSAL U15**

Match perdu par pénalité aux 2 équipes et amende de 15€ au club recevant

Match n° 24369970 : Goussainville Fc 1 / Marcouville City CP 2 du 12-03-22

Goussainville Fc 1 : 0 But

Marcouville City CP 2 c : 0 But

Goussainville Fc : **amende 15 €**

CRITÉRIUM FUTSAL U11

Match perdu par pénalité aux 2 équipes et amende de 15€ au club recevant

Match n° 24370477 : Sannois Fce 1 / Persanaise Cfj 2 du 13-03-22

Sannois Fce 1 : 0 But

Persanaise Cfj 2 : 0 But

Sannois Fce : **amende 15 €**



1^{er} FORFAIT NON AVISÉ AVEC AMENDE

CRITERIUM FUTSAL U13

Match n° 24370425 : Attainville Futsal C2 / Ermont As du 26-03-22

Lecture de la feuille de match

Attainville Futsal C 2 : 5 Buts

Ermont As : 0 But

Ermont As : **Amende 10 €**

CRITÉRIUM U13 FUTSAL

À la suite du forfait général de l'équipe de Persanaise Cjf 2, il ne reste plus que 3 équipes dans le Groupe B.

La commission décide d'annuler les matchs retour des 2 groupes A et B à partir du 02-04-22.

Création d'un nouveau groupe U13 à 8 équipes à partir du 02-04-22.

Veuillez trouver ci-dessous la composition du groupe et le calendrier correspondant.

CATEGORIE : U13 Futsal - PH 3

GROUPE DE 8

| Journée 01 | Journée 02 | Journée 03 | Journée 04 | Journée 05 | Journée 06 | Journée 07 |
|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Aller | Aller | Aller | Aller | Aller | Aller | Aller |
| Sa 02.04.22 | Sa 09.04.22 | Sa 14.05.22 | Sa 21.05.22 | Sa 28.05.22 | Sa 16.04.22 | Sa 11.06.22 |
| Di 03.04.22 | Di 10.04.22 | Di 15.05.22 | Di 22.05.22 | Di 29.05.22 | Di 17.04.22 | Di 12.06.22 |
| 1 - 2 | 3 - 1 | 1 - 4 | 5 - 1 | 1 - 6 | 7 - 1 | 1 - 8 |
| 8 - 3 | 2 - 4 | 3 - 5 | 4 - 6 | 5 - 7 | 6 - 8 | 7 - 2 |
| 4 - 7 | 5 - 8 | 6 - 2 | 7 - 3 | 8 - 4 | 2 - 5 | 3 - 6 |
| 6 - 5 | 7 - 6 | 8 - 7 | 2 - 8 | 3 - 2 | 4 - 3 | 5 - 4 |

PHASE 3

| CRITÉRIUM U13 - GR U | | |
|----------------------|---------|------------------------|
| 1 | 580882 | MARCOUVILLE CITY CP |
| 2 | 553776 | GARGES DJIBSON ASC |
| 3 | 850343 | ATTAINVILLE FUTSAL C 1 |
| 4 | 850343 | ATTAINVILLE FUTSAL C 2 |
| 5 | 590 442 | LES SPORTIFS DE GARGES |
| 6 | 551390 | ERMONT AmS |
| 7 | 551444 | ARGENTEUIL FC |
| 8 | 580869 | PERSANAISE CFJ |



MATCHS REMIS

En raison de doublon entre les matchs de championnat et de coupe pour certaines équipes et d'occupation de gymnase, la commission est dans l'obligation de modifier les dates de certaines rencontres de championnat.

CVO FUTSAL

Match n° 24384579 : Eaubonne Csm 1 / Marcouville City CP 2 : **le samedi 09-04-22 à 20H30.**

SENIOR D1

Match n° 23679606 : Garges Djibson Asc 3 / Attainville Futsal C 2 : **le samedi 16-04-22 à 13H30.**

Match n° 23679635 : Marcouville City CP 3 / Attainville Futsal C 2 : **le samedi 07-05-22 à 20H00.**

Match n° 23679634 : Eaubonne Csm 1 / Sannois Fce 1 : **le samedi 16-04-22 à 20H30.**

SENIOR D2

Match n° 23837621 : Montmagny ASFS 2 / Combo Futsal 1 : **le lundi 02-05-22 à 20H45.**

Match n° 23837738 : My Sarcelles Futsal 1 / Parmain Futsal As 2 : **le vendredi 15-04-22 à 21H30.**

Match n° 23837599 : Attainville Futsal C3 / RC Argenteuil 1 : **le samedi 07-05-22 à 18H00.**

CRITÉRIUM U16

Match n° 24098749 : Marcouville City CP 1 / Les Sportifs de Garges 1 : **le dimanche 10-04-22 à 12H00.**

Match n° 24098752 : Attainville Futsal C1 / Marcouville City CP 1 : **le samedi 23-04-22 à 15H45.**

CRITÉRIUM U13

Match n° 24482408 : Attainville Futsal C 2 / Argenteuil Fc 1 : **le samedi 23-04-22 à 12H00.**

Match n° 24482409 : Marcouville City CP 1 / Garges Djibson Asc 1 : **le samedi 23-04-22 à 15H30.**

Match n° 24370417 : Attainville Futsal C 2 / Sportifs de Garges 1 : **le samedi 30-04-22 à 12H00.**

CRITÉRIUM U11

Match n° 24370458 : Attainville Futsal C 1 / Garges Djibson Asc 1 : **le samedi 23-04-22 à 14H00.**

Match n° 24370486 : Marcouville City CP 2 / Sannois Fce 1 : **le samedi 23-04-22 à 14H00.**

MATCH REPORTÉ SANS DATE

CRITÉRIUM U13

Match n° 24482429 : Attainville Futsal C 2 / Attainville Futsal C 1 du 16-04-22



COUPE CVO FUTSAL

TIRAGE 1/4 FINALE CVO FUTSAL

Les rencontres des 1/4 de Finale de la CVO Futsal auront lieu :
Semaine 15 du **11 au 17-04-2022**

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe puis arrêt au premier écart constaté.**

| N° | Match N° | CLUB | N° REF | RESULTAT | CLUB | N° REF | DATE |
|----|----------|------------------------|--------|----------|-----------------------|--------|----------------------|
| 1 | 24384576 | MONTMAGNY ASFS 1 | 19 | | ARGENTEUIL FC 1 | 13 | Lundi 11-04 à 20H45 |
| 2 | 24384577 | MONTMORENCY FUTSAL 1 | 16 | | SPORTIFS DE GARGES 1 | 21 | Samedi 16-04 à 11H00 |
| 3 | 24384578 | ATTAINVILLE FUTSAL C 1 | 26 | | SANNOIS FCE 1 | 15 | Jeudi 14-04 à 21h00 |
| 4 | 24384579 | EAUBONNE CSM 1 | 14 | | MARCOUVILLE CITY CP 2 | 17 | Samedi 09-04 à 20h30 |

Les clubs ont la possibilité de jouer à une autre date (accord des 2 clubs avant le 16 avril 22, (date butoir)).

Arbitrage :

Désignation de deux (2) arbitres officiels à la charge des 2 clubs.

Info clubs :

Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.

Prévenir la commission et la CDA.

TIRAGE 1/2 FINALE CVO FUTSAL

Les rencontres des 1/2 de Finale de la CVO Futsal auront lieu :
Semaine 18 du **02 au 08-05-2022**

| N° | Match N° | CLUB | CLUB | DATE |
|----|----------|---------------|----------------|------|
| 1 | | Vainqueur n°4 | Vainqueur n° 2 | |
| 2 | | Vainqueur n°3 | Vainqueur n° 1 | |



COUPE COMITÉ FUTSAL

TIRAGE 1/4 FINALE COMITÉ FUTSAL

Les rencontres des 1/4 de Finale de la Coupe Comité Futsal auront lieu :
Semaine 15 du **11 au 17-04-2022**

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe puis arrêt au premier écart constaté.**

| N° | Match N° | CLUB | CLUB | DATE |
|----|----------|------------------------|-----------------------|------------------------|
| 1 | 24435813 | OSNY UNITED 2 | MARCOUVILLE CITY CP 3 | Samedi 16-04 à 17H00 |
| 2 | 24435814 | GOUSSAINVILLE FC 2 | SPORTIFS DE GARGES 2 | Vendredi 15-04 à 20H30 |
| 3 | 24435815 | ATTAINVILLE FUTSAL C 2 | JOUY LE MOUTIER FC 2 | Lundi 11-04 à 21H00 |
| 4 | 24435816 | MONTMORENCY FUTSAL 2 | ARGENTEUIL FC 3 | Samedi 16-04 à 16H00 |

Les clubs ont la possibilité de jouer à une autre date (accord des 2 clubs avant le 16 avril 22, (date butoir).

Arbitrage :

Désignation de deux (2) arbitres officiels à la charge des 2 clubs.

Info clubs :

Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.
Prévenir la commission et la CDA.

TIRAGE 1/2 FINALE COMITÉ FUTSAL

Les rencontres des 1/2 de Finale de la Coupe Comité Futsal auront lieu :
Semaine 18 du **02 au 08-05-2022**

| N° | Match N° | CLUB | CLUB | DATE |
|----|----------|---------------|---------------|------|
| 1 | | Vainqueur n°3 | Vainqueur n°2 | |
| 2 | | Vainqueur n°1 | Vainqueur n°4 | |



FINALES COUPES COMITÉ ET CVO FUTSAL

Appel à candidature pour l'organisation des Finales Comité et CVO Futsal

Les clubs souhaitant accueillir les finales Comité et CVO Futsal sont invités à se faire connaître par courrier ou courriel adressé à la Commission Futsal du DVOF.

Dates : Week-end des 28 et 29 mai ou 4 et 5 juin 2022

Obligation club : Mise à disposition d'un gymnase avec tribune – 4 vestiaires joueurs et 1 vestiaire arbitre.

PLATEAUX FUTSAL U7

| Journée N°9 - Week-end des 09 et 10 Avril 2022 | | | |
|--|---|------------------|--|
| Club centre | Adresse du Gymnase | Nombre d'équipes | Clubs visiteurs |
| Samedi 09 Avril 2022 (coup d'envoi à 09h30) | | | |
| Attainville Futsal | Gymnase Municipal Chemin du Mesnil Aubry 95570 Attainville | 6 | Attainville Futsal Ermont Ams (1&2) Garges Djibson Asc Marcouville City (1&2) |
| Journée N°10 - Week-end des 21 et 22 Mai 2022 | | | |
| Club centre | Adresse du Gymnase | Nombre d'équipes | Clubs visiteurs |
| Samedi 21 Mai 2022 (coup d'envoi à 09h30) | | | |
| Garges Djibson Asc | Gymnase Néruda 4 allée Jules Ferry 95140 Garges les Gonesse | 6 | Attainville Futsal Ermont Ams (1&2) Garges Djibson Asc Marcouville City (1&2) |



PLATEAUX FUTSAL U9

| Week-end des 02 et 03 Avril 2022 | | | |
|---|--|------------------|--|
| Club centre | Adresse du Gymnqse | Nombre d'équipes | Clubs visiteurs |
| Samedi 02 Avril 2022 (coup d'envoi à 09h30) | | | |
| Garges Djibson Asc | Gymnase Néruda - 4 allée Jules Ferry 95140 Garges les Gonesse | 5 | Garges Djibson Asc Goussainville Fc Les Sportifs de Garges Attainville Futsal (1&2) |
| Samedi 02 Avril 2022 (coup d'envoi à 12h30) | | | |
| Marcouville City CP | Hall Omnisport Philippe Hémet Rue Pierre de Coubertin 95300 Pontoise | 6 | Marcouville City Cp (1&2) Persanaise Cfj (1&2) Ermont Ams (1&2) |
| Week-ed des 14 et 15 Mai 2022 | | | |
| Club centre | Adresse du Gymnqse | Nombre d'équipes | Clubs visiteurs |
| Samedi 14 Mai 2022 (coup d'envoi à 09h00) | | | |
| Goussainville Fc | Gymnase Bacquet 11 Avenue Albert Sarrault 95190 Goussainville | 5 | Goussainville Fc Garges Djibson Asc Ermont Ams (1&2) Les Sportifs de Garges |
| Dimanche 15 Mai 2022 (coup d'envoi à 09h00) | | | |
| Persanaise Cfj | Gymnase Jacques Duclos Rue Jean Catelas 95340 Persan | 6 | Persanaise Cfj (1&2) Attainville Futsal (1&2) Marcouville City CP (1&2) |

Prochaine réunion
Lundi 11 avril 2022 à 18H30



COMMISSION CDIF

RÉUNION DU 29 MARS 2022

Présents : MM. Lacour – Plassart

Assistent : MM. Diaz (Comité) – Letellier (Comité).

Excusé : M. Valette

RÉCOMPENSES SAISON 2021/2022 « BÉNÉVOLES DU MOIS »

Pour mettre à l'honneur vos bénévoles, le District du Val-d'Oise de Football propose aux clubs de désigner dès à présent leurs candidats.

Des fiches d'inscription sont à disposition à a fin de ce procès-verbal.

Les distinctions seront remises à la fin de la saison

FMI – UTILISATION DES TABLETTES

Pour permettre les mises à jour automatiques de l'application « FMI », pensez à mettre votre tablette en fonctionnement quelques heures avant son utilisation.

Pour sécuriser au maximum le process de récupération des rencontres et des effectifs, nous vous conseillons de préparer au plus tôt les matchs du week-end sur un ordinateur et de récupérer les rencontres sur la tablette.

Vérifier que vous utilisez la dernière version de l'application FMI

3.9.0.0.

La CDIF demande à toutes les équipes recevantes et visiteuses qui n'ont pas utilisé la tablette pour la FMI de préciser par mail auprès du DVOF les motifs, raisons ou explications ayant conduit à cette situation avant le lundi midi.

La CDIF est chargée par le Comité de Direction de former/informer les Clubs à l'utilisation de la FMI, et de suivre le taux d'utilisation chaque weekend de matches dans les catégories concernées.

La CDIF apportera toute sa contribution et son aide aux Clubs qui le souhaitent.

Il est donc demandé à chaque club cité ci-dessus de répondre impérativement



CHAMPIONNAT

| Date | Catégorie | Absence de feuille de match |
|----------|--|--|
| 21/03/22 | Challenge Edmond Raulet / Phase 2 / Poule 2 | Vallee Du Sausser Es 1 - Mun.Gonesse 1 |
| 26/03/22 | U 14 D1 / Phase Unique / Poule Unique | St Leu 95 Fc 1 - Osny Fc 1 |
| | U 14 D1 / Phase Unique / Poule Unique | Entente Ssg 2 - Soisy Andilly Margen 1 |
| | U 14 D2 / Phase Unique / Poule A | Adamois OI 1 - Cormeillais Acs 1 |
| | U 14 D2 / Phase Unique / Poule B | Herblay Sur Seine Fc 1 - Entente Ssg 3 |
| | Futsal D2 / Phase Unique / Poule B | Fc Gadjostarr Futsal 1 - Ermont As 1 |
| | U 14 D4 / Phase Unique / Poule C | Montmagny Sp 1 - Vexin A.S. 1 |
| | U 14 D4 / Phase Unique / Poule C | St Leu 95 Fc 3 - Beauchamp As 1 |
| | Critérium U15 F À 8 / Phase 2 / Poule B | Mery Meriel Bessanco 1 - Puisseux Louvres 95 1 |
| | Critérium Avenir U13 Féminin / Phase 2 / Poule U | Cergy Pontoise Fc 1 - Franconville Fc 1 |
| | Criterium U11 Feminine A 8 / Phase 2 / Poule C | Cosmo Taverny 1 - Adamois O. 1 |
| | Criterium U11 Feminine A 8 / Phase 2 / Poule C | Entente M.M.B. 1 - St Brice F.C. 1 |
| | Critérium U13 Feminine A 8 / Phase 2 / Poule B | St Ouen L'Aumone As 1 - Entente Ssg 2 |
| | Criterium Avenir U12 Serie 2 / Phase 2 / Poule A | Sarcelles Aas 3 - Eragny Fc 2 |
| | Criterium Avenir U12 Serie 2 / Phase 2 / Poule A | Soisy Andilly Margen 2 - Garges Fcm 2 |
| | Criterium Avenir U12 Serie 2 / Phase 2 / Poule A | St Ouen L'Aumone As 3 - Argenteuil Rc 3 |
| | Criterium Avenir U13 Serie 2 / Phase 2 / Poule A | Sarcelles Aas 2 - Eragny Fc 1 |
| | U12-U13 (Série 1) / Phase 2 / Poule A | Auvers Ennery Fc 1 - Domont Fc 1 |
| | U12-U13 (Série 1) / Phase 2 / Poule B | Fontenay Fc 1 - Survilliers Avenir 1 |
| | U12-U13 (Série 2) / Phase 2 / Poule B | Courdimanche As 2 - Marly La Ville Es 2 |
| | U12-U13 (Série 2) / Phase 2 / Poule B | Garges Fcm 4 - Osny F.C. 2 |
| | U12-U13 (Série 2) / Phase 2 / Poule B | Goussainville Fc 5 - Thillay Esm 2 |
| | U12-U13 (Série 2) / Phase 2 / Poule C | St Ouen L'Aumone As 4 - Menucourt As 1 |
| | U12-U13 (Série 2) / Phase 2 / Poule C | Deuil Enghien Fc 4 - Académie Football Cl 1 |



| | | |
|----------|--|---|
| | U12-U13 (Série 2) / Phase 2 / Poule D | St Ouen L'Aumone As 5 - Menucourt As 2 |
| | U12-U13 (Série 2) / Phase 2 / Poule D | Deuil Enghien Fc 5 - Académie Football Cl 2 |
| | U12-U13 (Série 2) / Phase 2 / Poule D | Montigny Ol 2 - Arnouville As 2 |
| | U12-U13 (Série 2) / Phase 2 / Poule F | Neuville S/ Oise As 2 - Champagne Sfc 95 2 |
| | U12-U13 (Série 3) / Phase 2 / Poule D | St Brice F.C. 5 - Goussainville Fc 1 |
| | U12-U13 (Série 3) / Phase 2 / Poule E | St Brice F.C. 6 - Goussainville Fc 2 |
| | U12-U13 (Série 3) / Phase 2 / Poule F | St Brice F.C. 7 - Goussainville Fc 3 |
| | U12-U13 (Série 4) / Phase 2 / Poule A | Bezons Uso 1 - Montmorency Fc 1 |
| | U12-U13 (Série 4) / Phase 2 / Poule A | En Ecoen Bouffémont 1 - St Brice F.C. 1 |
| | U12-U13 (Série 4) / Phase 2 / Poule B | Bezons Uso 2 - Montmorency Fc 2 |
| | U12-U13 (Série 4) / Phase 2 / Poule B | En Ecoen Bouffémont 2 - St Brice F.C. 2 |
| | U12-U13 (Série 4) / Phase 2 / Poule C | Bezons Uso 3 - Montmorency Fc 3 |
| | U12-U13 (Série 4) / Phase 2 / Poule C | En Ecoen Bouffémont 3 - St Brice F.C. 3 |
| | U12-U13 (Série 4) / Phase 2 / Poule D | Bezons Uso 4 - Montmorency Fc 4 |
| | U12-U13 (Série 4) / Phase 2 / Poule D | En Ecoen Bouffémont 4 - St Brice F.C. 4 |
| | U12-U13 (Série 4) / Phase 2 / Poule E | Entente Ssg 2 - Beauchamp As 1 |
| | U12-U13 (Série 4) / Phase 2 / Poule F | Jouy Le Moutier Fc 2 - Mery Meriel Bessanco 2 |
| | U12-U13 (Série 2) / Phase 2 / Poule A | Courdimanche As 1 - Marly La Ville Es 1 |
| | U12-U13 (Série 2) / Phase 2 / Poule A | Garges Fcm 3 - Osny F.C. 1 |
| | U12-U13 (Série 2) / Phase 2 / Poule A | Goussainville Fc 4 - Thillay Esm 1 |
| 27/03/22 | Seniors D2 / Phase Unique / Poule B | Bezons Uso 1 - Ezanville Ecoen Us 1 |
| | Seniors D3 / Phase Unique / Poule C | Thillay Esm 1 - Sarcelles Aas 3 |
| | Seniors D4 / Phase Unique / Poule A | Mery Meriel Bessanco 2 - Eclair De Puiseux As 1 |
| | C.D.M. D1 / Phase Unique / Poule Unique | Franco Portugais Arg 6 - Eragny Fc 5 |
| | Criterium Vétérans + De 45 Ans / Poule B | Conflans F.C. 15 - Neuville S/ Oise As 15 |



| | |
|---|---|
| Critérium + 55 Ans / Phase Unique / Poule A | Ent.St Prix Gafepb 25 - Herblay Sur Seine Fc 25 |
| U 16 D2 / Phase Unique / Poule B | Deuil Enghien Fc 1 - Jouy Le Moutier Fc 1 |
| U 16 D3 / Phase Unique / Poule C | Montmorency Fc 1 - Auvers Ennery Fc 1 |
| Critérium U11 Futsal / Phase 2 / Poule B | Sannois Futsal Club 1 - Attainville Futsal C 2 |

**Rappel : 100€ d'amende (annexe financière)
Autres sanctions possibles selon le règlement FMI.**

La CDIF effectuera les recherches nécessaires (pointage informatique et via l'arbitre officiel qui a également l'obligation de faire un rapport sur les circonstances de la non-utilisation).

**Par souci d'efficacité, il est nécessaire dans vos mails de noter
La date, la catégorie, la division et la poule.**

Exemple :

| | | | |
|-----------------|-------------------|-------------|---------|
| Date 21/10/2018 | Catégorie SENIORS | Division D2 | Poule A |
|-----------------|-------------------|-------------|---------|

Sans ces informations vos courriers ne seront pas traités.

Nous vous remercions de votre retour.

La commission se réunissant tous les mardis de 18h00 à 20h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir les scores de leurs matchs avant le lundi 12h00 seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDIF.

FMI – RAPPELS IMPORTANTS

La FMI est disponible sur le store Google VERSION 3.9.0.0 Vous retrouverez cette version sous le nom (**Feuille de Match Informatisée VERSION 3.9.0.0**). Cette version est disponible sur le Store Apple. **Cette version est obligatoire**. Merci de mettre à jour vos tablettes !

Bonne saison à vous !

Rappel des bonnes pratiques d'utilisation de la Feuille de Match informatisée (FMI)...

LIRE LA SUITE

FMI

« JE NE PEUX PAS RÉCUPÉRER LES RENCONTRES »

Effectuer les opérations suivantes :
Vérifier qu'aucun match n'est « en cours ».
Sur la page d'accueil, cliquez sur l'icône « Paramètres » et suivez la procédure.

- Sélectionnez Application puis Feuille de Match



- Effacer les données et vider le cache



Une solution sur Anomalie Tablette !

EFFACER LES DONNEES - VIDER LE CACHE

A chaque fois que l'on synchronise, et que l'on utilise la FMI, on ajoute une FMI sur l'ancienne sans jamais vider la mémoire.

Au bout d'un certain temps, le système peut se bloquer et des anomalies diverses et variées apparaissent.

Pour éviter cela **il faut ou "effacer les données" et "vider le cache" de l'application ce qui permet de libérer de la mémoire et d'éviter un bon nombre de ces problèmes.**

Donc de temps en temps, avant d'effectuer une synchronisation, vous pouvez nettoyer la mémoire de la FMI.

Mode opératoire

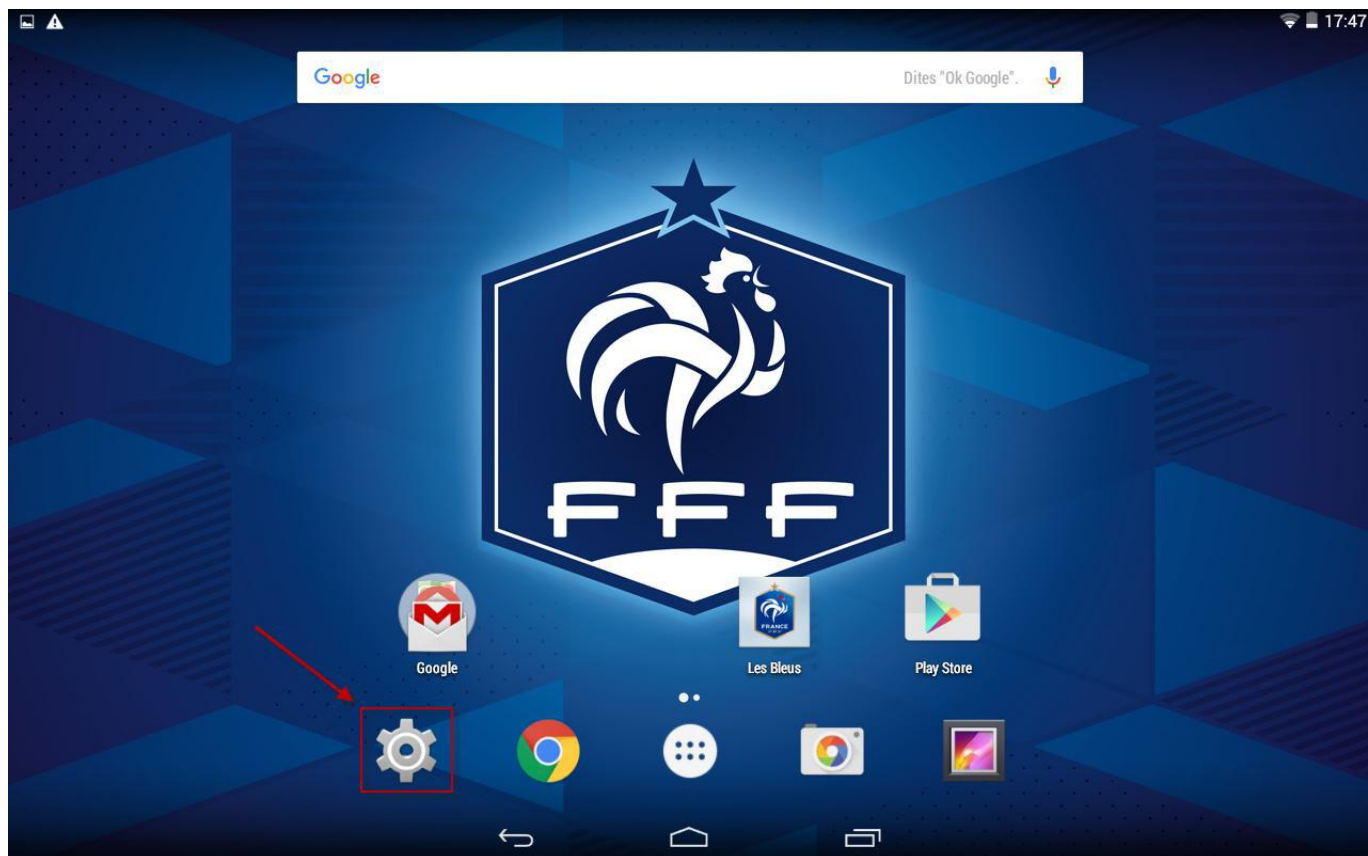
PREREQUIS

1-Se connecter à l'application feuille de match et appuyer sur transmettre si vous avez une préparation à transmettre.

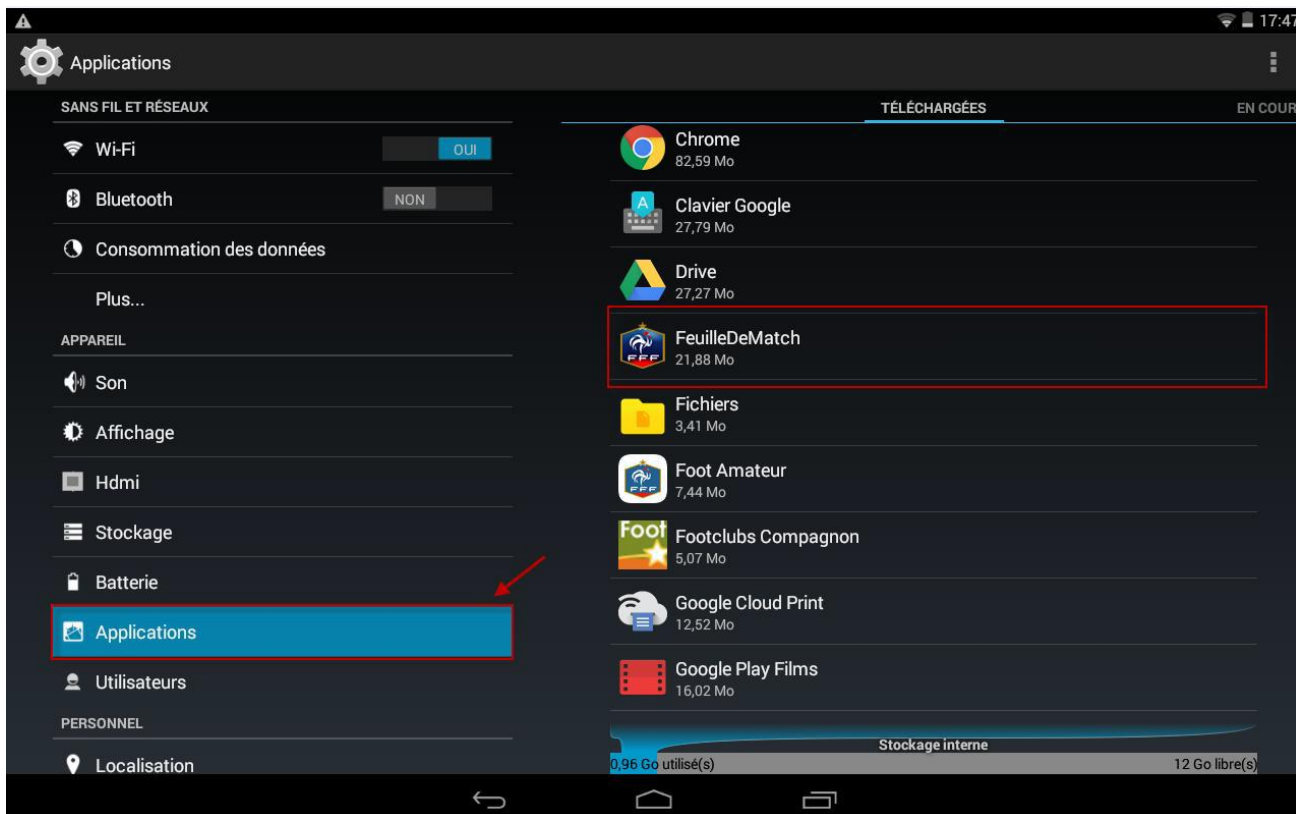
2-Vérifier que vous n'avez aucun match « en cours ».

3-Fermer l'application.

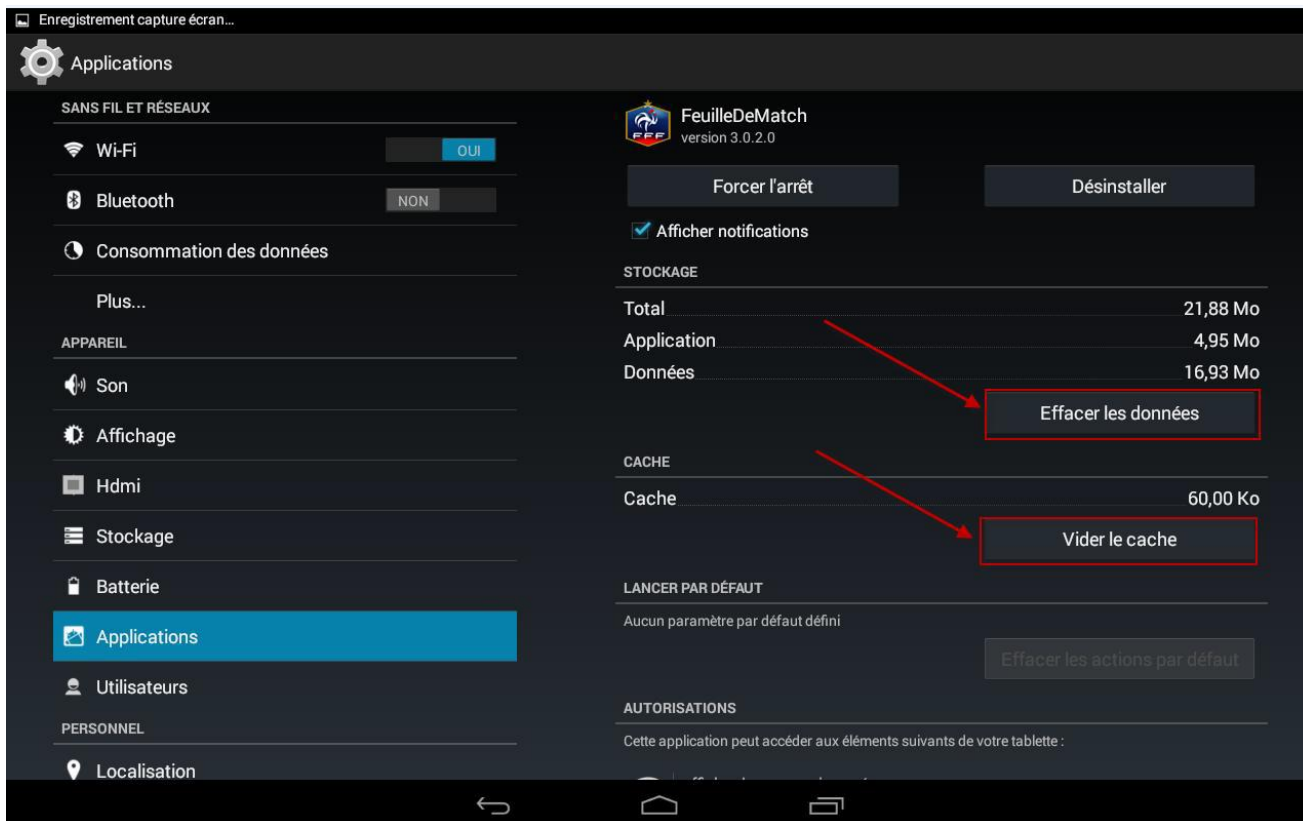
Allez dans paramètres de la tablette.



☐ Sélectionnez Applications puis FeuilleDeMatch.

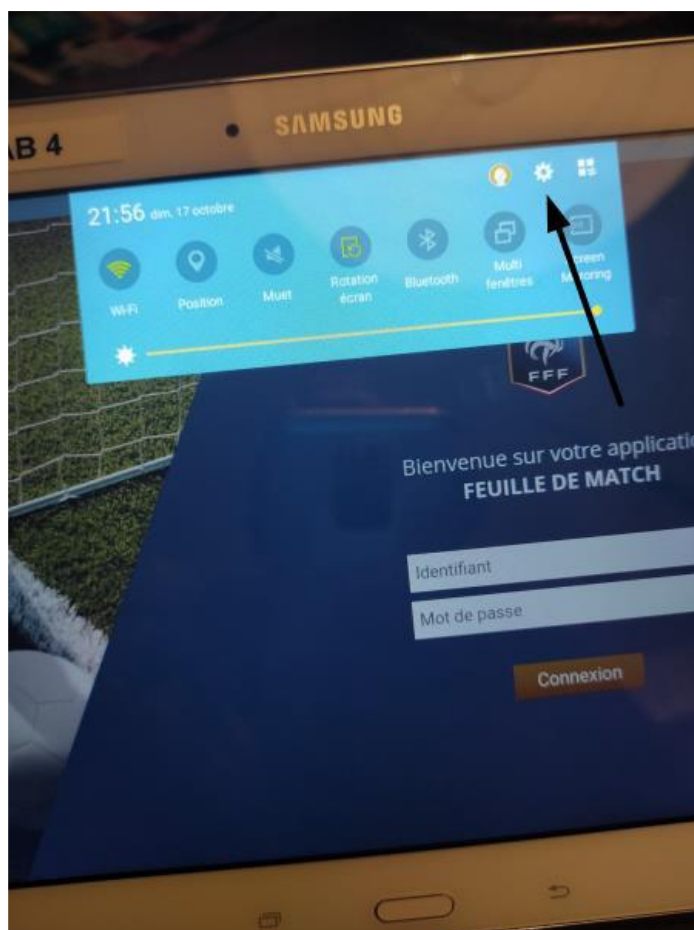


☐ Effacer les données et vider le cache

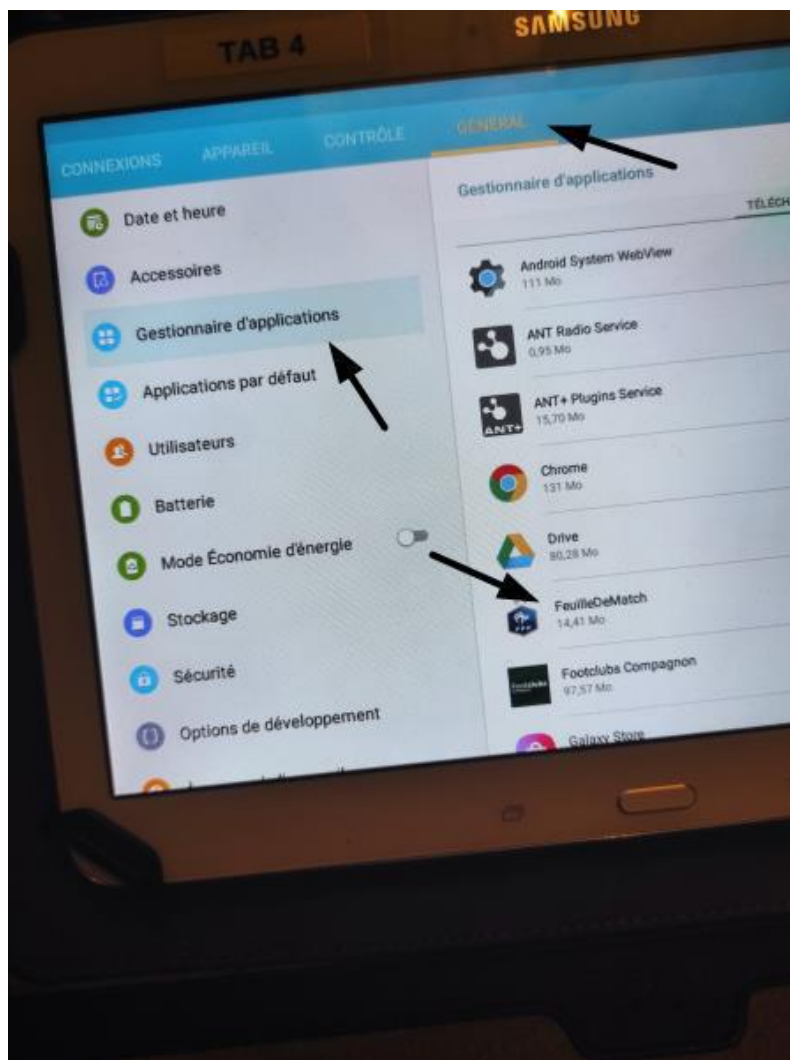


☐ Revenir à l'écran d'accueil puis sur l'application FeuilleDeMatch.

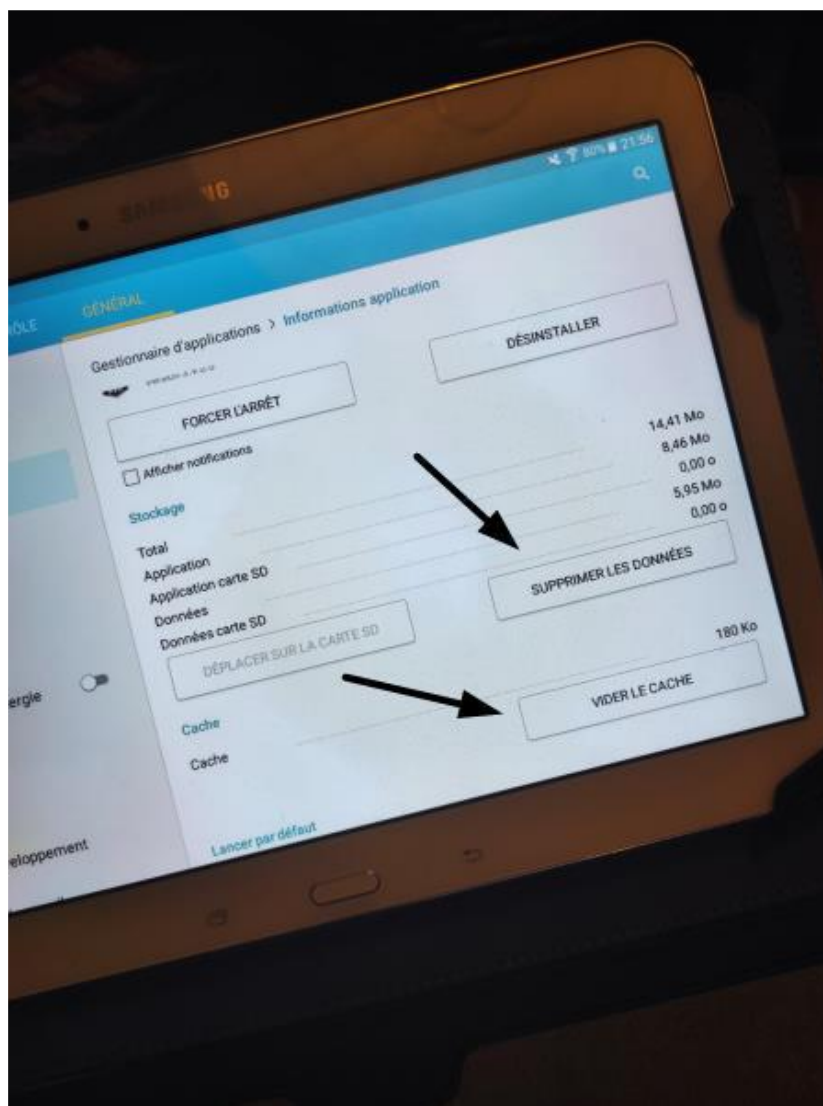
□ Allez dans paramètres de la tablette.



□ Allez dans menu gestionnaire d'applications puis application FeuilleDeMatch



- Supprimer les données et Vider le cache



Ré-ouvrir la session utilisateur sur FeuilleDeMatch et récupérer les rencontres
La récupération se termine en quelques secondes !



Opération bénévole du mois

Saison 2021/2022

DVOF/CDIF

Nom du Club/N° d’Affiliation :

Bénévole du mois proposé :

N°licence :

.....

Nom :..... Prénom :

.....

Année de naissance : Taille pour 1 Polo (L, XL ?...) :

Ancienneté en tant que bénévole au sein du Club : (en nombre d’années)

.....

Commentaires sur son parcours/son profil :

Commentaires sur ses missions :

Signature Président(e) et/ou tampon du club

Date :

Avis CDIF : (réservé)



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION DU 29 MARS 2022

Présents : MM. Febvay - Lacour - Plassart - Da Mata – Chuppe.

Assite : M. Letellier (Comité).

Excusés : MM. Andrieu - Brognara

À tous les clubs du DISTRICT DU VAL-D'OISE :

Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à la disposition des joueurs et des arbitres, des installations conforme au règlement et en état de fonctionner (sanitaires et douches).

La commission ne donne aucun renseignement aux clubs concernant le classement des terrains et des éclairages.

SÉCURITÉ

Article 3.4

LES ZONES DE SÉCURITÉ

Une surface appelée « zone de sécurité augmentée », en arrière de la ligne de but ou en périphérie de toute l'aire de jeu, est obligatoire selon les conditions énoncées ci-après. La zone de sécurité augmentée intègre la zone de sécurité et la prolonge éventuellement en fonction du niveau de classement.

En dehors des exceptions prévues dans ce règlement, des autorisations accordées par les lois du jeu de l'IFAB et dans le respect de l'article 3.7, **aucun obstacle, matériel ou équipement ne peut exister dans la zone de sécurité.**

COURRIER

La commission accuse réception du P.V. de la C.R.T.I.S.
Remerciements.

FORMATION

Formation des commissaires aux outils informatiques.
Programmation des rendez-vous pour les futures visites de classement (terrain et éclairage).

RAPPEL

Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne sont invités à vérifier le classement de leur(s) terrain(s) en éclairage.



COMMISSION DES FINANCES

RÉUNION DU 29 MARS 2022

Présents : Mmes BASTOS – ESCROIGNARD
MM. MOREIRA – CASTELLI – PODAN-MAVOUNZY

Assiste : Mme GONZALEZ (Comptable).

Excusé : M. CHUPPÉ

La commission informe que toutes les décisions de première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val-d'Oise de Football.

RAPPEL

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du Club, dans le cas contraire le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

INFORMATION

Pour toute nouvelle affiliation, nous vous rappelons qu'un chèque de caution de 150 Euros sera demandé.

COURRIERS DES CLUBS

- **536822 – PORTUGAIS PERSAN A.S.** – Mail du 17/03/2022

Demandant l'annulation du retrait de point(s) et l'indulgence de la commission, pour le motif qu'il n'y a pas eu de relance par courrier.

Attendu que :

- les appels et relances à règlement de compte club sont effectués via les boîtes mail officielles des clubs comme stipulé dans le règlement
- Aucune demande d'échéancier pour règlement du compte club n'a été faite

La commission décide, en vue de garantir l'équité entre les clubs, d'appliquer le règlement et maintien la sanction.

- **550376 – MAISON CULTURELLE DES ANATOLIENS** – Mail du 21/03/2022

Demandant l'annulation du retrait de point (s).

Attendu que :

- Nous avons reçu 2 règlements effectués hors délai (14 février 2022) le premier règlement le 18 février 2022 sous forme d'acompte et le second le 21 mars 2022.
- Aucune demande d'échéancier pour règlement du compte club n'a été faite

La commission décide, en vue de garantir l'équité entre les clubs, d'appliquer le règlement et maintien la sanction.



- **500575 – CORMEILLAIS ACS** – Mail du 21/03/2022 – Demande de rétrocession de point (s)

Le club demande l'annulation du retrait de point (s) et explique la raison du retard du règlement compte club sur le fait que la personne gérant les relations avec le District n'est plus présente au club.

Attendu que :

- Le règlement a été effectué le 8 mars 2022 donc hors délai (14 février 2022)
- Aucune demande d'échéancier pour règlement du compte club n'a été faite

La commission décide, en vue de garantir l'équité entre les clubs, d'appliquer le règlement et maintien la sanction.

- **512259 – MONTIGNY LES CORMEILLE OL**

La commission prend note de la position du Comité de Direction du 25/03/2022, demandant à la Commission des Finances d'appliquer le règlement avec effet rétroactif,

En effet, la Commission des Finances a fait part des échanges avec le Club et la mairie, et avait constaté une situation financière très compliquée,

Considérant néanmoins que le Club n'a pas écrit au DVOF depuis le 9 mars et n'a présenté aucune demande d'échéancier et aucune garantie de paiement, ce qui aurait constitué une solution réglementaire acceptable

La Commission émet le souhait qu'une solution soit trouvée rapidement afin d'échanger avec les interlocuteurs du club, d'autant que le compte-club du 31 mars sera adressé prochainement

Informations transmises aux Commissions suivantes :

- * **Commission Départementale du Calendrier et organisation des Compétitions**
-

Prochaine réunion sur convocation



DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS

PV du 31 Mars 2022

DÉLÉGATIONS - DÉSIGNATIONS

Rencontres du 10 Avril 2022

U16 D3

Match 23491397 : Montigny OL / St Ouen l'Aumone AS

Délégué M. Michel Bailliez, à la charge de Montigny OL

U18 D1

Match 23489025 : Ermont AS / Cormeillais ACS

Délégué M. Albert Acapandie

Match 23489026 : Argenteuil FC / Cosmo Taverny

Déléguée Mme. Béatrice Zami

U18 D2

Match 23703638 : Herblay S/Seine FC / Montigny OL

Délégué M. Olivier Le Nagard, à la charge de Herblay S/Seine FC

Seniors D1

Match 23497066 : Herblay S/Seine FC / St Leu FC

Délégué M. Thierry Paumier

Match 23497068 : Soisy AM FC / Ecoeu FC

Délégué M. Faouzi Belhamra

Match 23497070 : Groslay FC / Cormeillais ACS

Délégué M. Joseph Plassart

Match 23497072 : Entente SSG / Goussainville FC

Délégué M. Laurent Valette

Match 23497074 : Persan US / Montigny OL

Délégué principal M. Gérard Alcan à la charge de Persan US

Délégué adjoint M. Christian Febvay à la charge de Persan US

Match 23497076 : Argenteuil FC / St Brice FC

Délégué M. Jean-Pierre Lacour